

1949 50 1999



CONSEIL DE L'EUROPE

naturupa

n° 91 / 1999 • FRANÇAIS



*La nature:
patrimoine
commun
de l'humanité*

Éditorial

Un patrimoine vivant pour les Européens H. Ásgrímsson..... 3

Les valeurs du patrimoine naturel

Les valeurs scientifiques et écologiques: le monde végétal J.-M. Pelt..... 4

Les valeurs économiques, récréatives et culturelles D. Fadden..... 5

La nature, quelle valeur intrinsèque et éthique? J.-P. Ribaut..... 7

La valeur esthétique: interview avec F. Back..... 8

Pourquoi un patrimoine commun?

La nature, patrimoine commun de l'humanité A. Kiss..... 10

La mer S. Mahmoudi..... 12

La protection du patrimoine marin hors de la juridiction des États
P. Van Klaveren..... 13

Les forêts B. Manser..... 14

Le paysage, patrimoine naturel et culturel M. R. Guido..... 15

Connaître, apprécier et défendre notre patrimoine

L'interprétation: une discipline au service du patrimoine
J. Morales Miranda..... 18

Le rôle des jardins botaniques L. Sutherland..... 20

Le rôle et les défis des musées d'histoire naturelle M. Katsakiori..... 21

Les grottes slovaques: des éléments cachés mais splendides
P. Bella et J. Zacharová..... 22

La prise en charge du patrimoine naturel en Wallonie, Belgique
J. Stein..... 23

La Liste du patrimoine mondial de l'Unesco: inscription du lac Baïkal
A. Pedersen et M. Rössler..... 25

Patrimoine naturel: chef d'œuvre en péril?

Les interactions entre nature et culture: l'exemple des Lapons
M.-F. Glatz et A. Menthon..... 26

L'environnement au Conseil de l'Europe 28

Les Agences nationales du Centre Naturopa 30

Éditeur responsable

Eladio Fernández-Galiano

Conception et rédaction

Marie-Françoise Glatz

E-mail: marie-francoise.glatz@coe.int

Conseiller spécial de ce numéro

Alexandre Kiss

Maquette

Emmanuel Georges

Imprimeur

Bietlot - Gilly (Belgique)

Les textes peuvent être reproduits librement, à condition que toutes les références soient mentionnées et qu'une copie - exemplaire témoin - soit envoyée systématiquement à l'éditeur. Tous droits de reproduction des illustrations sont expressément réservés.

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

Depuis 1993 Naturopa est imprimé sur papier sans chlore.

Sur simple demande, le Centre Naturopa vous enverra gracieusement une bibliographie sélective sur le patrimoine naturel.

© Couverture, fond: T. Stoeckel/NEL/Bios

Vignette 1: S. Cordier/Pluriel

Vignette 2: Atlantide/Bruce Coleman Limited

Vignette 3: P. Folliet/Parc national de la Vanoise

Poème p. 7: H. Reinhard/Bruce Coleman Limited

Terre p. 10: P.P.L./Sipa Image

Ce numéro a été réalisé avec le soutien financier du Gouvernement suisse.



Un patrimoine vivant pour les Européens

Lors du dernier Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement, en octobre 1997, le Conseil de l'Europe a décidé d'organiser une campagne de sensibilisation au patrimoine culturel et naturel de l'Europe.

Cette Campagne, intitulée «L'Europe, un patrimoine commun», a été lancée à Bucarest et à Sibiu (Roumanie) en septembre dernier et durera toute une année.

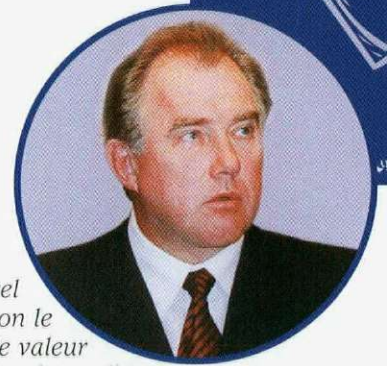
Ce n'est pas un hasard si le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé de commencer le nouveau siècle en accordant une attention particulière au patrimoine européen. En effet, le patrimoine est à l'origine de notre identité commune et de notre sentiment de faire partie de la même histoire, du même pays. Pour relever les défis du siècle prochain, les Européens ont besoin de savoir d'où ils viennent et ce qu'ils ont accompli, et donc de connaître leur patrimoine.

La Campagne fera prendre conscience aux Européens que leur patrimoine culturel et naturel est indispensable à leur vie, à leur développement intellectuel et moral ainsi qu'à leur bien-être. Le patrimoine est une richesse commune qui nous donne le sentiment d'appartenir à un lieu et à une nation, et nous fait prendre conscience de tout ce que nous devons à d'autres communautés. C'est aussi un moyen de favoriser la tolérance, la compréhension mutuelle et l'intérêt pour les œuvres d'autrui.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que cette Campagne permettra aux Européens de prendre davantage conscience de la valeur du patrimoine culturel et naturel qu'ils partagent et du rôle qu'il peut jouer dans l'instauration de la sécurité démocratique et de la paix.

Le présent numéro de *Naturopa* est une contribution à la Campagne. Il traite des différents aspects du patrimoine naturel et présente la nature comme

le patrimoine commun de l'humanité. La promotion de l'information, la sensibilisation du public et une perception positive de la conservation de la nature figurent parmi les domaines d'action du Conseil de l'Europe depuis de nombreuses années et la revue *Naturopa* rend compte de cet engagement.



Trop souvent, le patrimoine naturel est compris dans son sens étroit: on le limite aux rares espaces de grande valeur biologique situés loin des villes dans lesquelles habitent la plupart des Européens. Pourtant, notre patrimoine naturel est l'ensemble de notre cadre de vie, des forêts calmes et profondes aux champs que nous cultivons. Il englobe les montagnes et les campagnes qui recueillent et filtrent l'eau que nous buvons et purifient l'air que nous respirons. Ce sont aussi les mers et les océans qui relient les peuples et nous fournissent le poisson; c'est également la terre qui nous nourrit, l'espace physique que les humains partagent avec de nombreuses autres créatures vivantes. Notre patrimoine est notre maison commune.

Le lecteur en saura plus sur le patrimoine naturel et apprendra que la variété des formes biologiques et des paysages qui nous entourent présente un grand intérêt scientifique et culturel mais également économique, esthétique et récréatif.

Un cadre de vie harmonieux est aussi important pour le corps que pour l'esprit. Un article traite de la notion de «patrimoine commun de l'humanité», expression inventée dans les années 1960, lorsque quelques personnes ont commencé à se préoccuper de la santé de notre planète.

D'autres articles invitent le lecteur à admirer la richesse du patrimoine naturel au moyen de techniques d'interprétation et à comprendre le rôle important que jouent les muséums d'histoire naturelle et les jardins botaniques dans sa conservation.

Le présent numéro de *Naturopa* présente également des exemples de gestion et de protection du patrimoine naturel en République slovaque et en Belgique, et nous fait découvrir le lac Baïkal, le plus grand réservoir d'eau douce de la planète, désormais protégé grâce à son inscription en 1996 sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Tous ces articles, qui se situent à différents niveaux, font passer le même message: le patrimoine naturel mérite notre attention et notre respect.

Halldór Ásgrímsson

Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
Ministre des Affaires étrangères de l'Islande



Les valeurs scientifiques et écologiques de la nature

Le monde végétal

C'est au nom du respect de la biodiversité que s'effectue, sur toute la planète, l'évaluation en continu de l'état de la flore mondiale. Les espèces, soigneusement identifiées, sont cataloguées d'après les menaces qu'elles peuvent subir et classées en cinq catégories: éteintes, en danger, vulnérables, rares ou non menacées. Car, le monde végétal, tout comme le monde animal, est un élément indispensable du patrimoine naturel.

Espèces menacées

Entre les espèces éteintes et les espèces en voie d'extinction, la différence est parfois insensible. On estime que plusieurs centaines d'espèces au monde sont actuellement représentées par un seul, voire quelques individus dispersés souvent sur un seul site. Que celui-ci vienne à être détruit, par exemple faute de mesures de protection adéquates⁽¹⁾, et l'espèce disparaîtra en même temps à tout jamais. À moins qu'elle n'ait été entre-temps disséminée et cultivée dans les jardins et conservatoires botaniques reconvertis à cet effet. C'est le

cas du cyprès de Duprez. Ce ne fut malheureusement pas celui de la violette de Cry.

Il est curieux de constater à quel point ces phénomènes sont encore méconnus du grand public, pourtant si réactif quand il s'agit de pollution ou de qualité de la vie. Une espèce éteinte ne produit aucune émotion, aucune information, puisque tout le monde l'ignore. Le fait qu'une espèce végétale puisse être menacée peut même paraître incongru. Pourtant, à chacune de ces extinctions, quelque chose de la Vie disparaît, et pour toujours. Jamais les espèces éteintes ne se reconstituent; avec elles, c'est chaque fois une parcelle du patrimoine mondial qui se trouve sacrifiée.

Le droit à la différence...

La biodiversité évoque une des rares valeurs nouvelles que le XX^e siècle ait mises en exergue: le droit à la différence. Car il en est des plantes comme des humains. De même que l'humanité nous apparaît dans la multiplicité de ses cultures, de ses ethnies, de ses langues, de même le monde végétal s'offre à nous dans la riche diversité de ses espèces.

Ne pourrait-on pas imaginer, à la limite, que ne subsiste plus que la cinquantaine d'espèces qui constituent à elles seules 90% des plantes utilisées par l'homme? Un monde de blé et de pommes de terre, de forêts d'épicéas et d'ali-

gnements de roses et de tulipes, etc. Plus d'herbes folles, plus de plantes sauvages. Plus de marécages, puisqu'on s'y enfonce; et plus de mangroves, puisqu'on s'y perd. Et plus de violettes ou de bleuets, de coquelicots ou de marronniers, puisqu'ils ne servent guère.

... pour quoi faire?

En quoi serions-nous solidaires des plantes menacées? Pourquoi de tels efforts pour conserver des espèces qui ne servent à rien? Ou, plus exactement, qui ne nous servent à rien? Simplement en ce que nous appartenons, les uns et les autres, à ce monde vivant qui est un et dans lequel nous sommes enracinés par toute notre chair et nos affects; ceux, par exemple, qui nous lient par toutes nos fibres à nos proches mais aussi à notre chien, à notre jardin, à nos plantes d'intérieur... Un monde vivant partout construit des mêmes briques moléculaires: l'ADN, les protéines, les sucres; partout soumis aux mêmes impératifs: croître, respirer, se nourrir, se reproduire; partout engagé dans des relations de compétition et de coopération avec d'autres vivants. Car la Vie est une dans la riche diversité de ses enfants. Tout se passe comme si, chaque fois, nous perdions nous-mêmes ce qu'elle perd par notre propre faute. Une sensibilité écologique désormais bien répandue nous éveille à ce monde qui n'est pas seulement, comme on le considère parfois, notre «environnement» mais qui est, bien plus encore, notre support affectif vital.

Équilibre de la nature

Au sein du vaste réseau qui lie entre eux tous les êtres vivants, chaque espèce occupe sa place et il est impossible d'imaginer un monde appauvri au point que n'y subsisteraient que les espèces utiles à l'homme, à l'exclusion de toutes les autres. Ici se pose la question de la survie de la nature, impensable sans la diversité qui est sa loi. Que deviendraient, dans de telles conditions, les vastes écosystèmes de la planète? Pourrait-on encore parler de «grands



Dictionnaire pittoresque d'histoire naturelle et des phénomènes de la nature, rédigé par une Société de Naturalistes, 1833-34 © Édimédia

équilibrés? Quelles conséquences pour le monde animal, dont 50% des insectes, par exemple, se nourrissent des plantes les plus diverses? Quelle incidence sur les climats dont on sait à quel point ils dépendent de ces grandes formations végétales?

Valeurs scientifiques

L'homme qui pense «utile», et d'abord utile pour lui, est-il sûr que ces plantes aujourd'hui éteintes ne nous auraient jamais servi à rien? Et si l'une d'elles avait contenu une substance active contre le cancer ou le Sida? Et si une autre dégageait un parfum encore inconnu pour ne pas avoir été repéré en raison de sa rareté? De nouvelles plantes ne pourraient-elles pas être acclimatées avec profit en tant qu'espèces horticoles? Quel nouveau médicament pourrait-on tirer de plantes appartenant à des familles connues pour leur richesse en espèces à haute activité pharmacologique? Et si l'on découvrait de nouveaux aliments, de nouveaux bois d'œuvre, de nouvelles fibres textiles? Bref, nous ne savons encore à peu près rien de la grande majorité des plantes qui composent l'immense règne végétal. Mais nous savons qu'avec chaque plante qui disparaît, chaque espèce

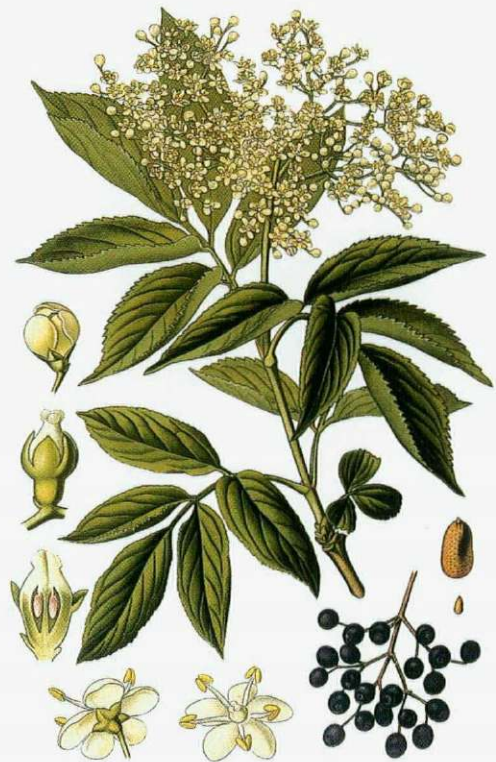
qui s'éteint, c'est un peu de son potentiel que nous perdons.

Il nous faut donc regarder la nature et les plantes d'un autre œil, n'agir dans la nature et sur la nature qu'avec sagesse et précaution, avec un peu d'amour aussi pour toutes les créatures qui la peuplent; d'autant, que dans la pratique, il n'est pas toujours facile de repérer la menace la plus immédiate.

Jean-Marie Pelt

*Extraits de Plantes en péril (Fayard, 1997)
Président de l'Institut Européen d'Écologie
1 rue des Récollets
F-57000 Metz*

(1) Pressions exercées sur le monde végétal: le sur-pâturage, l'usage des pesticides et autres substances chimiques, la destruction des forêts par le feu ou la tronçonneuse, la généralisation des monocultures agraires ou forestières, la construction de barrages hydroélectriques, le drainage et la pollution des eaux, les effets destructeurs de l'industrialisation et de l'urbanisation, l'exploitation des mines et des carrières, la construction de routes ou de chemins de fer, la pression des touristes sur les littoraux ou en montagne, les dégâts causés par les véhicules tout-terrain, l'excès de piétinement, la pression compétitive de plantes introduites, la récolte de spécimens botaniques à propriétés pharmaceutiques, cosmétiques, ou celle de rhizomes ou de bulbes en vue de l'horticulture, sans oublier les effets spontanés de l'affaiblissement des populations végétales qui perdent, en dessous d'un nombre minimum d'individus, tout pouvoir de se reproduire.



Le sureau noir a une action fébrifuge et sudorifique; il calme les inflammations chroniques des voies respiratoires et possède, entre autres, des propriétés diurétiques et antispasmodiques
© Edimédia

Les valeurs économiques, récréatives et culturelles de la nature

On ne peut pas compter tout ce qui compte, et ce qui peut être compté ne compte pas toujours.

Einstein

La nature n'a pas de prix car elle est essentielle à la vie. Pourtant, l'homme la soumet à rude épreuve. Il n'est même plus temps de nous demander quels bienfaits elle nous prodigue. L'heure est à l'action: une action mondiale en faveur de la protection du milieu naturel car la science nous enseigne que tout est lié dans la nature; rien de ce que fait l'homme n'est anodin. Le premier regard que l'homme a posé sur la Terre depuis la Lune est un magnifique symbole de cette interdépendance.

Valeurs économiques

En Irlande, le secteur de la protection de la nature emploie 263 fonctionnaires pour un budget de fonction-

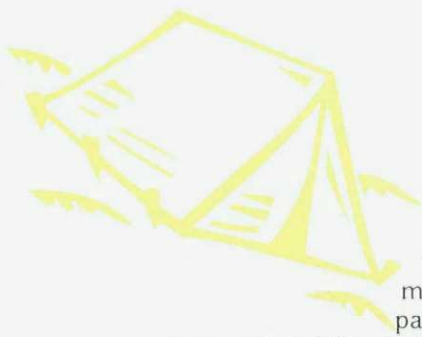
nement de 29 millions d'euros en 1999. Cet investissement ne répond pas uniquement à des considérations d'ordre économique – il y entre une grande part d'obligations légales telles



Nuton

La qualité de l'environnement est une des pierres angulaires du tourisme irlandais

que l'application de la Directive Habitats de l'Union européenne – mais il a indéniablement des retombées sur d'autres secteurs de l'économie, en particulier sur l'industrie touristique, qui, en 1998, a pesé quatre milliards d'euros et qui emploie 8,2% de la population active du pays. La qualité de l'environnement est en effet l'une des pierres angulaires du tourisme irlandais, notamment aux yeux des étrangers, comme le montre la popularité des randonnées pédestres et des visites de sites naturels et culturels. En cinq ans, l'État a investi 67 millions d'euros pour améliorer l'accueil des touristes dans ses parcs nationaux, réserves naturelles, jardins et autres sites, et monuments historiques. La conservation de la nature est donc un atout dont les dirigeants politiques irlandais ont compris l'importance et qui profite de plus en plus – économiquement parlant – aux collectivités locales.



Le tourisme vert représenterait à l'échelle mondiale une part importante (entre 40 et 60%) de l'ensemble des activités touristiques: «Le tourisme mondial (intérieur et international) est la première industrie du monde et celle qui connaît la plus forte croissance; il contribue au produit national brut mondial à hauteur de 12% [...]. Les analyses préliminaires présentées ici donnent à penser que le tourisme vert et l'écotourisme ont sans doute un poids économique très supérieur à ce que la plupart des écologistes ont pu imaginer.»⁽¹⁾

La nature est aussi à la base d'autres secteurs économiques. Par exemple, en Irlande, le secteur agricole s'est fixé pour objectif de produire des aliments de qualité en réduisant autant que possible l'emploi des pesticides et des engrais chimiques, ce qui est une façon d'entretenir et d'améliorer la qualité de l'environnement. D'ailleurs, il faudrait approfondir nos recherches sur la valeur économique de la nature, non pas pour justifier sa conservation en termes purement économiques, mais pour aider les décideurs à prendre les bonnes décisions.

Valeurs récréatives

Il fut une période pendant laquelle les hommes craignaient la nature. Les Alpes étaient peuplées d'esprits maléfiques. L'idée d'escalader une montagne paraissait pour le moins curieuse. J'ai moi-même parcouru le massif des Wicklow, en Irlande, pratiquement sans croiser de promeneurs; les rares qui s'y aventuraient étaient source d'amusement pour les paysans locaux, qui ne voyaient dans ces collines que des pâtures à moutons.

Tout a changé. En 20 ans, le nombre de randonneurs a augmenté de façon spectaculaire en Irlande et on observe des phénomènes d'érosion par piétinement dans des lieux où cela aurait été impensable autrefois. En Grande-Bretagne, la fréquentation de la nature constitue aujourd'hui la principale activité de loisir, activité qui augmente en volume, mais aussi en diversité (VTT, rafting, etc.).

Pourquoi? Est-ce le contrecoup de l'urbanisation de ces dernières décennies? John Muir, l'un des pères fondateurs du mouvement écologiste aux États-Unis, avait prévu ce retour à la nature: «Des milliers de personnes énervées, stressées, souffrant d'excès de civilisation, commencent à comprendre qu'aller dans les montagnes, c'est se retrouver, se ressourcer; que la nature sauvage est une nécessité et que les

de plaisir; pour certains écologistes, elle devient même une religion.

Ainsi, notre vision de la nature évolue constamment et nos préoccupations écologiques actuelles ont des racines anciennes: «Le long combat mené pour sauvegarder la beauté sauvage illustre la démocratie dans ce qu'elle a de plus noble: il exige en effet des citoyens qu'ils



L'industrie touristique représente, aujourd'hui, environ 6% des emplois directs en Europe occidentale (source OCDE, 1994)

parcs de montagne ne sont pas seulement des réserves de bois d'œuvre et d'eau pour nos cultures mais aussi des sources de vie.»

Valeurs culturelles

La perception de la nature a évolué au cours de l'histoire et l'utilisation récréative à laquelle elle donne lieu aujourd'hui est un concept culturel assez récent. Pour les Celtes d'autrefois, par exemple, la nature – l'eau notamment – était une composante importante de la vie spirituelle. En Irlande, les puits sacrés ont été christianisés en «puits de Sainte-Brigide», dont beaucoup conservent, à l'heure actuelle encore, une signification spirituelle. La population rurale était très attachée à la terre. De nombreux airs de danse traditionnels portaient des noms d'animaux ou de phénomènes naturels. Concevoir la nature en fonction de sa seule utilité est sans doute une caractéristique de l'ère industrielle. Aujourd'hui, elle est une source

pratiquent la plus difficile des vertus: la modération.»⁽²⁾

Ce principe de modération est probablement l'un des fondements de la notion de développement durable. Il influence nos valeurs culturelles et se trouve influencé par elles. Or, nous touchons là à l'éthique, aspect abordé dans l'article de M. J.P. Ribaut.

Dave Fadden

Directeur

Dúchas The Heritage Service

Service du patrimoine

7 Ely Place

IRL-Dublin 2

E-mail: visits@indigo.ie

Web: <http://www.heritageireland.ie>

(1) Fillon, F. L., Foley, J. P., Jacquemont, A. J.: The Economics of Global Tourism (Protected Areas Economics and Policy, ISBN 0-8213-3132-9)

(2) Edwin Way Teale, *Circle of Seasons*

La nature, quelle valeur intrinsèque et éthique?

Weiter, schneller, mehr (toujours plus loin, plus vite, davantage). Cette trilogie illustre l'excellente étude *Zukunftshähiges Deutschland* (Allemagne durable) et caractérise bien les objectifs de nos sociétés actuelles.

La course au profit est partout présente, obsessionnelle et inacceptable lorsque nous constatons à quel prix elle se fait: fusions de géants de l'industrie, de la finance, licenciements, etc.

Dans ce contexte, se battre pour la sauvegarde des beautés naturelles et leur valeur intrinsèque surprend bien des personnes lorsqu'elles ne trouvent pas cette attitude ridicule, infantile ou absurde. Sauvegarder la nature parce qu'elle est utile, pourvoyeuse de matières premières, de gibier, d'eau, etc. D'accord! Mais, de grâce, arrêtons-nous là!

Pourtant, quelles que soient nos convictions religieuses, spirituelles, avons-nous le droit de détruire, d'avilir ce que nous n'avons pas créé, ce qui ne nous appartient pas? Quid des générations futures?

Une valeur inestimable

Quelle valeur a donc la nature? Une valeur économique, certes, que nous pouvons quantifier dans certains cas comme par exemple pour le latex qui donne du caoutchouc, le pétrole ou encore un cerf en tant que gibier. Cependant, quelle valeur attribuer au même cerf ou au rouge-gorge qui égrène sa mélodie automnale alors que je rédige ces lignes? Et à un beau coucher de soleil?

Notre obsession à vouloir tout quantifier, tout rentabiliser a des limites. Estimer la valeur économique d'un parc national – ce qui a été tenté à quelques reprises – est possible, quoique bien approximatif. Toutefois, comment apprécier le plaisir que font naître la beauté de ses paysages, le bruit de la cascade... et, pour rejoindre notre approche économique, comment estimer l'effet de ce plaisir, de cette détente pendant un week-end, par exemple, sur le comportement des individus (plus détendus, moins agressifs, etc.)? Comment quantifier l'impact de la nature sur l'assurance maladie via notre santé?

L'approche des peuples indigènes

Dans ce débat, les peuples indigènes ont beaucoup à nous apprendre, comme le montrent les symposiums de Klingenthal qui réunissent périodiquement des représentants de toutes les spiritualités – c'est-à-dire non seulement des grandes religions mais aussi des différents peuples autochtones de la planète et des rationalistes, ainsi que des athées – pour aborder un problème d'environnement. Alors que notre appréhension de la nature est surtout utilitariste, avec un réflexe de domination, les peuples indigènes se considèrent partie intégrante de la nature, et, de ce fait, la respectent dans ses composantes, comme ils respectent leurs congénères.

«La terre est comme notre Mère et notre Père. Envahir nos terres, c'est comme nous couper de nos parents. Un bulldozer qui éventre la terre fait couler son sang et broie

«Je crois qu'une feuille d'herbe
n'est en rien inférieure au labour des étoiles,
Et que la fourmi est également parfaite,
et un grain de sable, et l'œuf du roitelet,
Et que la rainette est un chef-d'œuvre
digne du plus haut des cieux,
Et que la ronce grimpante
pourrait orner les salons du ciel,
Et que la plus infime jointure de ma main
l'emporte sur toute la mécanique,
Et que la vache qui broute, tête baissée,
surpasse n'importe quelle statue,
Et qu'une souris est un miracle capable
de confondre des milliards d'incroyants.»

Walt Whitman, *Feuille d'herbe*
Extrait de *Paroles de nature*
Albin Michel Jeunesse, 1995

Vient de paraître, dans cette même collection,
Paroles de sagesse éternelle, Albin Michel, octobre 1999

ses ossements, même si nos ancêtres ne peuvent plus parler.»⁽¹⁾

«Nous sommes une partie de la terre, et elle fait partie de nous... la terre est notre mère; tout ce qui arrive à la terre arrive aux fils de la terre. Si les hommes crachent sur le sol, ils crachent sur eux-mêmes... la terre n'appartient pas à l'homme, l'homme appartient à la terre... toutes les choses se tiennent, comme le sang unit une même famille.»⁽²⁾

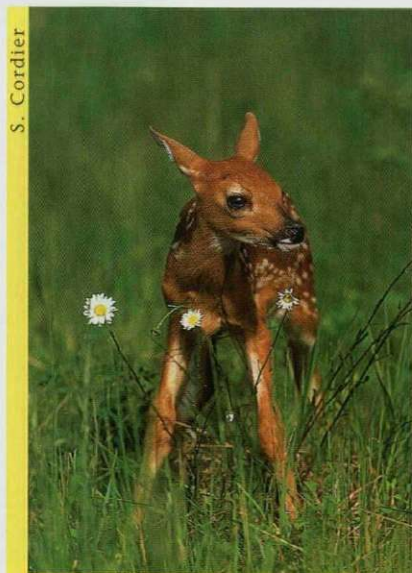
Nous justifions la conservation de la nature et de ses ressources naturelles pour des raisons essentiellement économiques, de durabilité, d'attention aux générations futures... et c'est bien. Or, la nature ne sera définitivement sauvée que si nous savons l'aimer, la respecter, l'apprécier pour elle-même.

Jean-Pierre Ribaut

Président de la Commission «Sauvegarde et
Gérance de la Création»
Pax Christi
27 rue Rabié
F-33250 Pauillac

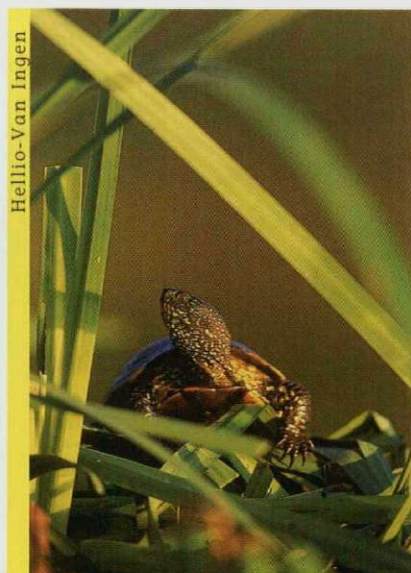
(1) Aborigène penan, Malaisie

(2) Seattle, chef indien Duvanish, 1853



S. Cordier

Faon



Hellio-Van Ingen

Cistude d'Europe

La valeur esthétique de la nature

Interview avec Frédéric Back

Né en 1924, Frédéric Back a vécu à Strasbourg et étudié à l'École des Beaux Arts de Rennes avant de s'installer à Montréal en 1948. Avec l'arrivée de la télévision dans les années 1950, sa carrière s'est orientée vers le cinéma d'animation.

Avec «Crac!», histoire d'une chaise à bascule québécoise, «L'homme qui plantait des arbres» d'après le texte de Giono et «Le fleuve aux grandes eaux», hommage au fleuve Saint-Laurent, Frédéric Back est devenu un cinéaste d'animation reconnu à l'échelle internationale. Toute son œuvre est empreinte de poésie et témoigne de son engagement pour la défense de l'environnement.

Ses films ont remporté deux Oscars et ont été récompensés dans de nombreux festivals. Ils sont aujourd'hui diffusés dans le monde entier par les milieux enseignants et les mouvements de protection de la nature.

Pouvez-vous nous parler de votre parcours professionnel qui vous a amené à produire plusieurs films d'animation ayant trait à la nature ou à l'environnement en général, comme «L'homme qui plantait des arbres» ou «Le fleuve aux grandes eaux» ou encore celui que vous êtes en train de réaliser?

J'ai toujours aimé dessiner, en particulier les animaux et les travaux de ferme auxquels je participais en Alsace. Étudiant de l'École Estienne à Paris, puis des Beaux-Arts de Rennes à partir de 1939, j'ai eu la chance extraordinaire d'avoir pour maître Mathurin Méheut⁽¹⁾, qui savait représenter avec beauté et vigueur toutes les manifestations de la vie sous-marine et terrestre. Sans égaler son

talent, j'ai fait de mon mieux pour étudier et dessiner les traits d'un monde changeant, d'abord en Bretagne, puis en Alsace et au Canada. La création en 1952 d'un studio d'arts graphiques à la télévision Radio-Canada m'a permis de partager avec le public les innovations d'un groupe de réalisateurs audacieux. L'illustration, la création de maquettes, de décors, d'effets spéciaux pour les émissions musicales et scientifiques m'ont également amené à faire occasionnellement des films d'animation. Toutefois, c'est le studio d'animation créé en 1968 par Hubert Tison qui m'a incité à consacrer tout mon temps à perfectionner cette forme d'art. Étant, par ailleurs, actif au sein de plusieurs associations de

défense des animaux ou de l'environnement, j'ai participé à des échanges annuels de films d'animation destinés à la jeunesse pour la Société Radio-Canada et l'Union Européenne de Radiodiffusion en créant des messages qui, sous cette forme très attrayante, puissent contribuer à une prise de conscience urgente.

Il y a 30 ans, l'humanité nageait en pleine consommation, ignorant volontairement les conséquences du gaspillage des ressources naturelles et les méfaits de la pollution. Les énergies solaire et éolienne, tout comme les écologistes, étaient considérées comme rétrogrades. L'avenir était dans le nucléaire!

Quel est le message primordial sur la nature que vous voulez faire passer dans vos films?

La nature est le meilleur exemple d'adaptation et de survie à long terme. La connaissance de ses lois devrait inciter l'humanité à s'en inspirer. Or, trop souvent, on ne les étudie que pour mieux les déjouer et les contourner. Des populations ont démontré qu'il était possible de vivre à partir de ressources naturelles sans les épuiser, sans éliminer les autres espèces vivantes. Hélas, des conquérants sont venus, pressés d'exploiter ces richesses au point de les faire disparaître. La recherche du bonheur par la possession se trouve au cœur de ce comportement. J'essaie donc de m'associer aux messages des personnes qui tiennent compte des leçons de l'Histoire, de l'Expérience et de la Sagesse. C'est une solidarité nécessaire face à l'explosion démographique trop souvent énérgivore, «naturivore» et auto-destructrice. J'ai décrit cette rapacité



F. Back

Le fleuve aux grandes eaux, 1993



destructrice, jamais satisfaite, rendant tout bonheur impossible, dans mon film «Tout, rien...»⁽²⁾ dont le titre est inspiré par «L'histoire du soldat» de Stravinsky et de Ramuz. Nous sommes plus de six milliards sur une planète miraculeuse, égarée dans un néant sans fin; il faut absolument préserver sa diversité et sa beauté pour donner un sens à notre vie.

Comment traitez-vous l'esthétique de la nature à travers vos productions?

Travaillant seul la plupart du temps pour les éléments à animer, je dois limiter mon ambition en alternant richesse et dénuement. Je dispose de peu de temps dans un court-métrage pour familiariser le spectateur avec des personnages, des décors et un sujet. Il me semble que le contenu est plus important que l'image. Ainsi, il importe que les images aient une consonance familière avec des œuvres d'artistes connus et aimés, telle une musique familière qui d'emblée touche le public. La réflexion y gagne en importance.

Vous êtes installé au Canada depuis de nombreuses années: l'esthétique de la nature en Europe diffère-t-elle de celle des nord-américains?

En Amérique du Nord, la diversité existe encore dans les goûts, les besoins et l'utilisation de la nature. Alors que des traditions et des lois ont maintenu les particularismes régionaux en Europe, contribuant à des ensembles cohérents, intégrés à la nature de chaque contrée, l'individualisme est manifeste en Amérique du Nord. La précarité des constructions et le goût du changement ont réduit le passé à des vestiges. L'évolution de la puissance technologique, l'étalement urbain, la production industrielle ont évincé les fermes familiales et l'artisanat rural au profit de grandes entreprises agricoles. Les animaux en liberté, les travailleurs des champs, les marins pêcheurs ont disparu des paysages et, avec eux, tout ce qui autrefois inspirait les artistes. Malheureusement, ces modes d'exploitation intensifs, les horribles banlieues et les centres d'achat interminables ont franchi les océans. Les villes ressemblent

de plus en plus à des salles d'échantillons désordonnées et il n'est plus possible d'atteindre la nature sans passer par un purgatoire d'étalages incohérents.

Quelle a été votre plus grande satisfaction de réalisateur dans ce domaine?

Ce fut un privilège de pouvoir traiter de thèmes aussi importants en ayant recours à une technologie fabuleuse, à la collaboration d'un musicien talentueux ainsi qu'à l'aide et aux conseils de Hubert Tison. La continuité de mon travail dans le domaine de l'environnement a contribué à renforcer le message. Les récompenses et l'utilisation

t o u s :
une générosité qui
t r o u v e
sa récompense dans
le geste accompli. Comme les glands plantés par Elzéard Bouffier, nos actes ont des conséquences d'une portée qui souvent nous échappe mais tous ont une influence qui déterminera la destinée du monde. Le pouvoir individuel est une réalité.

La prise de conscience environnementale actuelle était impensable il y



F. Back/Radio Canada

L'homme qui plantait des arbres, 1987

des films ont confirmé les besoins dans un domaine où peu de réalisateurs se sont aventurés. Je souhaite que ces succès stimulent d'autres créations. Le monde en a besoin.

Nous savons que, suite à la diffusion de votre film «L'homme qui plantait des arbres», de nombreuses initiatives ont surgi pour imiter le héros de ce film. À votre avis, dans notre travail de sensibilisation, quel est l'ingrédient magique qui fait passer les gens de la connaissance d'un problème à l'action pour le résoudre?

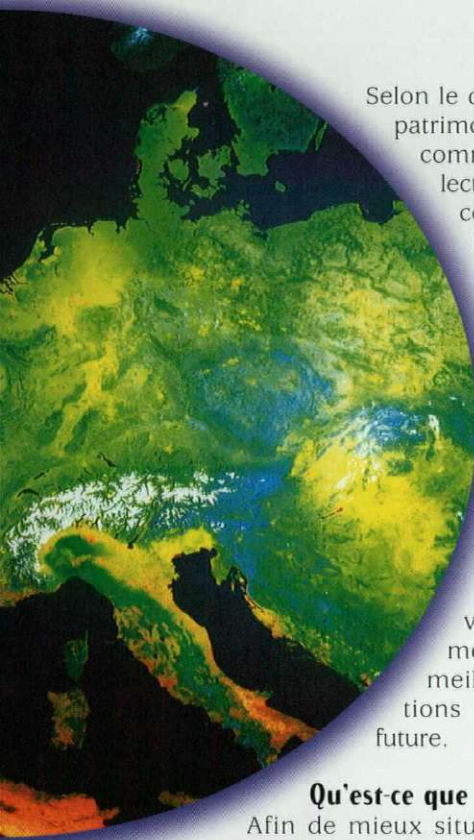
L'ingrédient du succès est rarement magique. C'est seulement à force de travail, de sincérité, de persévérance et de patience qu'il est possible de faire bouger les gens et les choses. Le beau récit de Jean Giono nous livre les racines d'un bonheur qui est à la portée de

a 30 ans. Même si nous sommes encore loin de réaliser ce qui est nécessaire, l'espoir existe maintenant. Courage!

Frédéric Back
3514 avenue Kent
Montréal
Canada H3S 1N8

(1) Mathurin Méheut, peintre honoraire de la Marine, Musée à Lamballe (Côtes d'Armor, France)
(2) Tout, rien, tout avoir c'est comme ne rien avoir. Un bonheur c'est tout le bonheur, deux, c'est comme s'il n'existait pas...

La nature, patrimoine commun de



Selon le dictionnaire, le patrimoine est le bien commun d'une collectivité, considéré comme un héritage transmis par les ancêtres. Il est certain que la nature correspond à ce concept: elle nous a été léguée par ceux qui nous ont précédés et nous devons la conserver et la transmettre dans les meilleures conditions à l'humanité future.

Qu'est-ce que la nature?

Afin de mieux situer le débat, il convient de replacer les humains dans l'histoire de notre planète Terre. Celle-ci existe depuis environ quatre milliards et demi d'années et a un espoir de vie, semble-t-il, comparable. Les êtres humains y ont fait leur apparition il y a environ deux millions d'années mais l'espoir de vie de l'humanité est indéterminé. Tout ce qui se situe en amont des origines des humains est indépendant d'eux, on peut donc considérer que c'était la nature. Celle-ci a été transformée par nos ancêtres, parfois dans des proportions frisant la catastrophe, si bien que souvent la question peut être posée de savoir s'il est encore possible de parler de nature, sauf pour quelques parties de la Terre plus ou moins épargnées par l'influence des activités humaines, comme les régions polaires ou quelques grandes forêts ou très hautes montagnes.

Toutefois, on peut estimer que la nature ne doit pas être seulement localisée dans certaines parties de la planète. Dans son ensemble, la planète forme la biosphère, c'est-à-dire le seul lieu de l'univers – à notre connaissance du moins – où des formes supérieures de vie sont possibles et qui constitue un système dans le sens

scientifique du terme. Son existence est régulée par des mécanismes indépendants des interventions humaines: on parle bien de «l'écosystème Terre». Bien que des éléments fondamentaux composant notre lieu de vie – l'atmosphère, les eaux douces, les océans, la vie animale et végétale – aient pu être dégradés par des activités humaines, le système fonctionne, du moins jusqu'à nouvel ordre. Ses mécanismes essentiels sont, entre autres, l'assimilation et les utilisations de l'énergie solaire, le cycle de l'eau, la régénération des matières organiques ainsi que d'autres systèmes conditionnant les différentes formes de vie. On peut estimer que la nature est en réalité non seulement le sol et les êtres vivants mais aussi ce qui constitue la base de son existence, l'ensemble de ces processus qui permettent le fonctionnement de «l'écosystème Terre».

Sens du mot «patrimoine»

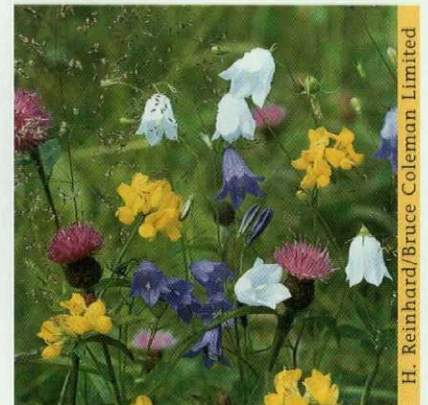
Ainsi, le fondement de notre patrimoine est constitué par les processus gouvernant la biosphère. Nous nous trouvons un peu dans la situation d'un héritier qui a reçu non seulement des biens d'une entreprise industrielle – bâtiments, matières premières – mais également tous les facteurs nécessaires pour faire fonctionner l'usine: sources d'énergie, machines, organisation, main-d'œuvre. Il est bien évident que nous devons les sauvegarder et les transmettre à l'humanité future dont la vie en sera conditionnée: c'est le sens même du terme «patrimoine».

Pourquoi ce patrimoine doit-il être commun? Il découle de la définition de la nature qu'elle ne peut pas être découpée en morceaux au gré de la propriété privée ou des frontières qui séparent les États. L'intérêt général de toute l'humanité exige, en premier lieu, la sauvegarde des processus qui conditionnent toute vie sur la Terre, c'est-à-dire des parties fondamentales de la nature. C'est pourquoi une convention internationale engageant la quasi-totalité des États, la Convention cadre de 1992 sur les changements climatiques, proclame qu'il incombe aux États Contractants de préserver le système

climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Réponses internationales

Il est bien évident que l'intérêt général comprend aussi la sauvegarde de la partie tangible de la biosphère qui n'a pas été essentiellement transformée par les humains. La Convention de Washington de 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) proclame que les espèces sauvages constituent par leur beauté et leur variété un élément irremplaçable des systèmes naturels, qui doit, de ce fait, être protégé par les générations présentes et futures, les peuples et les États devant en être les



H. Reinhard/Bruce Coleman Limited

meilleurs protecteurs. La Convention de Bonn de 1979 sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune et à la flore sauvages reprend la même idée en ajoutant que chaque génération humaine détient les ressources de la terre pour les générations futures et a la mission de faire en sorte que ce legs soit préservé par une utilisation prudente. À son tour, la Convention de Berne de 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe déclare que la flore et la faune sauvages constituent un patrimoine naturel d'une valeur esthétique, culturelle, récréative, économique et intrinsèque qu'il importe de préserver et de transmettre aux générations futures.

Il est donc généralement reconnu que les processus fondamentaux de la biosphère et certains éléments qui la composent constituent un patrimoine

l'humanité

dont nous ne pouvons pas disposer à notre gré. Il n'en reste pas moins que le terme «patrimoine commun» qui garantit le mieux l'intérêt général a suscité des réticences lors des préparatifs de la Convention de Rio de Janeiro de 1992 sur la diversité biologique. Le concept même était mal compris: de nombreux États estimaient qu'il portait atteinte à leur souveraineté ainsi qu'aux droits de propriété de certaines personnes. L'humanité doit-elle être considérée comme investie de tous les droits sur la nature et ses produits, notamment en ce qui concerne les ressources génétiques? Ces craintes se sont exprimées dans le préambule de la Convention qui déclare, certes, que la sauvegarde de la diversité biologique est une préoccupation commune à l'humanité (*common concern of humanity*), mais qui ajoute aussitôt que les États ont des droits souverains sur leurs ressources biologiques.

Définition de l'Unesco

Une meilleure compréhension du concept même de «patrimoine commun de l'humanité» permet de préciser son sens. La Convention de l'Unesco de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel prescrit l'identification, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux généra-

tions futures du patrimoine mondial, en premier chef par l'État sur le territoire duquel se trouvent les éléments de ce patrimoine. Ainsi, une distinction est faite entre, d'une part, souveraineté ou même droit individuel de propriété sur les biens constituant le patrimoine commun de l'humanité et, d'autre part, devoir de conservation et de transmission à l'humanité future. Des éléments du patrimoine mondial, comme des châteaux, des villes entières ou des parcs naturels se trouvent sous la souveraineté incontestée d'États, voire font l'objet de propriété privée, mais ceux qui les détiennent ont des obligations de conservation et de transmission envers l'humanité présente et future.

C'est dans ce sens que l'on peut et doit parler de la nature en tant que patrimoine commun de l'humanité. On peut jouir des bénéfices de la nature et de ses ressources mais on doit en assurer la transmission à l'humanité à venir. On peut rappeler à cet égard la célèbre formule: nous ne sommes pas les héritiers de nos ancêtres, mais les débiteurs de nos enfants et de nos petits-enfants.

Alexandre Kiss

*Président du Conseil européen du droit de l'environnement
29 rue du Conseil des Quinze
F-67000 Strasbourg
E-mail: achkiss@aol.com*

H. Lange/Bruce Coleman Limited



Très vieux chêne d'environ 1 200 ans, parc du château d'Ivenach, Angleterre



S. Rasmussen/Sipa Image

Falaises d'Étretat, France

La mer, notre patrimoine commun

La mer est à tous – cette affirmation n'a rien de nouveau. Les juristes parlent de ce propos de *res communis*. Ce concept classique, issu du droit romain, signifie que personne ne peut se l'approprier et qu'elle constitue un bien dont l'usage est commun à tous. En énonçant, au début du XVII^e siècle, le principe de la liberté des mers, le juriste hollandais Hugo Grotius réaffirmait ce principe.

Par contre, la notion de «patrimoine commun» dans ce contexte est d'apparition plus récente. Arvid Pardo, représentant maltais auprès des Nations Unies, a été le premier à faire appel à cette notion, déclarant en 1967 devant l'Assemblée Générale des Nations Unies que les mers sont le patrimoine commun de l'humanité. Il visait surtout le statut des fonds marins et océaniques situés au-delà des limites des juridictions nationales ainsi que les ressources qu'ils recèlent. Les préoccupations de Malte étaient alors d'ordre essentiellement économique. La notion de patrimoine commun était posée comme le principe devant inspirer la régulation des droits de tous les États sur les gigantesques ressources minérales des grands fonds,

communis – aux aspects économiques de l'exploitation de la mer, la notion de patrimoine commun acquérait, avec cette Déclaration, une dimension écologique. Pour les États, celle-ci est porteuse d'obligations plutôt que de droits.

Le paragraphe 11 de la Déclaration de principes de 1970 prévoit, qu'en raison de l'appartenance des mers au patrimoine commun de l'humanité, les États devront prendre des mesures appropriées pour «prévenir la pollution, la contamination et les autres risques pour le milieu marin, y compris les rivages, ainsi que toute ingérence dans l'équilibre écologique de ce milieu». Ils devront veiller notamment à prévenir les dommages à la flore et à la faune marines.

Convention de Barcelone

En Europe, le préambule de la Convention de Barcelone de 1976 pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution déclare patrimoine commun l'ensemble des zones maritimes couvertes par la Convention. Cette Convention est le premier instrument – ils ne sont d'ailleurs toujours pas légion – exclusivement consacré à des questions écologiques et recourant à cette notion de «patrimoine commun» pour traduire une préoccupation partagée, un intérêt collectif pour des ressources naturelles précieuses.

Dans les années 1970, le recours à cette notion à propos de l'environnement marin était motivé par le désir d'insister sur la nécessaire coopération des États. En 1992, avec la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, et l'Action 21 adoptée à cette occasion, l'obligation de protéger et de préserver le milieu marin a été étendue à tous. En effet, la mer n'est pas le patrimoine commun des États en tant que tels. Même si c'est à eux qu'il incombe au premier chef d'adopter des mesures concrètes et coordonnées pour protéger l'environnement dans son ensemble, il est du devoir de chacun – États, personnes morales et physiques – d'y contribuer sciemment.

Concept de développement durable

L'interprétation moderne des droits et obligations découlant de la notion de patrimoine commun est étroitement liée à la définition du concept de déve-



Petit corail jaune solitaire, Atlantique

C. Courteau/Phone

loppement durable qui est devenue le principe directeur en matière d'environnement dans la majorité des accords internationaux ainsi que dans la législation interne de nombreux pays. Ce concept repose essentiellement sur l'idée que les ressources naturelles doivent être gérées de manière à satisfaire les besoins des générations actuelles sans hypothéquer la capacité des générations futures à subvenir aux leurs. Dans cette optique, la notion de «patrimoine commun» s'accompagne désormais de concepts complémentaires, tel celui d'«intérêt commun de l'humanité».

Si l'on considère la mer comme un legs que les générations précédentes nous ont transmis pour que nous en fassions un usage rationnel ou comme un bien dont nous sommes dépositaires et que nous devons administrer au mieux, il en résulte pour nous tous plusieurs obligations légales. L'usufruit – le droit d'usage et de jouissance – que nous avons sur la mer et ses ressources est inséparable de l'obligation que nous avons de la protéger contre toute dégradation et contre l'épuisement de ses ressources. Il ne suffit pas de prendre, par exemple, des mesures pour limiter ou faire cesser le déversement de polluants dans les mers. Nous devons aussi réfléchir aux conséquences de l'ensemble de nos activités, y compris celles qui n'ont apparemment que peu ou pas de rapport avec le milieu marin. Nous sommes tenus de prendre des mesures de précaution, même lorsque l'effet néfaste sur le milieu marin n'est pas démontré.

En définitive, et nous n'insisterons jamais assez sur ce point, dire que la mer est notre patrimoine commun, c'est affirmer que nous sommes tous responsables de sa protection et que nous devons tous, à tous les niveaux, agir en conséquence.

Said Mahmoudi

Professeur de droit international

Faculté de droit

Université de Stockholm

S-106 91 Stockholm

E-mail: said.mahmoudi@juridicum.su.se



G. Lacz/Sunset

La population mondiale de rorquals à bosse était estimée avant son exploitation commerciale à 150 000 individus. De 40 000 en 1950, elle a chuté, aujourd'hui, à 6 000 individus...

Déclaration de principes des Nations Unies

Trois ans plus tard, en 1970, l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptait une importante Déclaration de principes consacrant solennellement les grands fonds et leurs ressources «patrimoine commun de l'humanité». Limitée jusque-là – tout comme le concept de res

La protection du patrimoine marin dans des zones hors de la juridiction des États

L'exemple de la Méditerranée

Dans l'esprit que développe ci-contre le Professeur Mahmoudi, on peut se demander si, ce jour de juin 1992 où, à Rio, l'homme qui s'est placé «au centre des préoccupations liées au développement durable» et qui a réaffirmé la valeur intrinsèque de la biodiversité, n'a pas pris une irréversible responsabilité vis-à-vis de toute cette nature qui l'entoure?

Les zones de «non droit»

Il est vrai que plus on s'éloigne des côtes, plus le droit national perd de sa force et doit se voir relayer par la coopération internationale et l'action diplomatique. Le droit de contrôler, est-il toujours un droit – un droit que l'on peut prendre ou laisser? Ou, à des fins de sauvegarde, ne devient-il pas un devoir? L'État côtier, qui, au delà de ses eaux territoriales, décide de ne pas se réserver l'exclusivité de l'exploitation des ressources halieutiques, ne reste-t-il pas garant, devant la communauté internationale, de la sage utilisation de ces mêmes ressources et du respect des mesures internationales qui en établissent les bases?

Par exemple, les grands courants marins, fertiles espaces océaniques sans frontières, ne pourront-ils pas bientôt bénéficier des concepts étudiés pour la protection du stérile espace extra-atmosphérique?

De nos jours, les réponses à ces défis utilisent les outils classiques de la conservation – outils qui sont encore trop empreints de concepts terrestres dont la transposition muselle parfois l'imagination.

Accords intergouvernementaux

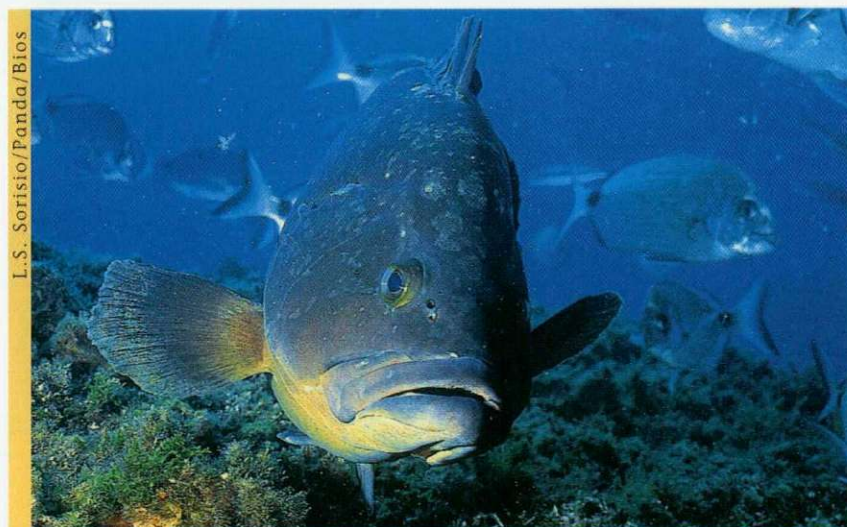
C'est relativement en marge de ce contexte traditionnel, en liaison avec leur volonté de ne pas démembrer leur mer en multiples Zones Économiques Exclusives (ZEE), que les pays riverains de la Méditerranée ont adopté d'une manière quasi simultanée:

- le nouveau Protocole de la Convention de Barcelone consacré à la biodiversité qui, en particulier, initie la possibilité de création de zones de protection vastes et multinationales au-delà des zones placées sous souveraineté ou juridiction nationales. Le sanctuaire de 100 000 km² créé récemment en mer thyrréno-liguro-provençale et couvrant le *hot spot* de la

biodiversité pélagique que constituent le courant Ligure et ses méandres, en est l'illustration;

- l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente;
- les amendements des Annexes de la Convention de Berne, en cohérence avec la Convention de Barcelone, permettant à de nombreuses espèces marines, dont

Générale. Aux côtés des structures intergouvernementales, la Commission Mondiale Indépendante sur les Océans, lancée en 1995, propose dans son rapport final, la création d'un Observatoire mondial des affaires de l'océan. Ce «chien de garde» de nos mers devrait être capable d'apporter aux États les informations de base permettant de gouverner collectivement l'ensemble de nos zones marines.



Le mèrou de Méditerranée, espèce convoitée et souvent braconnée, est actuellement en forte régression

bon nombre est pélagique, de bénéficier de cet énergique outil juridique.

Aujourd'hui, ce n'est qu'au travers de ce réseau d'accords intergouvernementaux innovants, harmonisés et cohérents que peut s'affermir la volonté des États riverains de protéger leur patrimoine commun.

L'avenir

Cependant, sur le plan mondial, cette complexité d'accords et cette multiplicité d'institutions sont de plus en plus lourdes à gérer et se répercutent jusqu'au sein des structures nationales de suivi. La nécessité de coordonner toutes ces actions a été particulièrement mise en exergue lors de la dernière réunion de la Commission du Développement Durable de l'ONU et vient d'aboutir à la création d'un Groupe Consultatif auprès du Secrétaire Général des Nations-Unies – Groupe destiné à potentialiser le rapport sur les Océans et le Droit de la Mer présenté chaque année à l'Assemblée

Faisant fi des obsessions territoriales d'un autre siècle, à l'instar de ce qui a été fait pour l'Antarctique, un jour peut-être, porterons-nous autant d'attention au milieu marin qu'à nos potagers, nos jardins, nos forêts ou nos montagnes? Ces vastes zones de «non droit» où souvent les limites entre ce qui est juridiquement exact et ce qui n'est pas politiquement acceptable s'enchevêtrent, trouveront-elles dans cette notion de «gouvernance» remise à l'ordre du jour par la Commission Mondiale Indépendante sur les Océans?

Patrick Van Klaveren

Conseiller technique du Ministre Plénipotentiaire
Chargé de la Coopération Internationale
pour l'Environnement et le Développement
Villa Girasole
16 boulevard de Suisse
MC-98000 Monaco
E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

Les forêts

Pourquoi les considérer comme patrimoine commun?

Lequel d'entre nous n'a jamais souffert, bloqué sur l'autoroute en pleine canicule? Ou, inversement, ne s'est réjoui de pouvoir stationner à l'ombre d'un arbre?

Il y a 3 000 ans, la forêt vierge recouvrait encore la majeure partie de l'Europe. Puis, de vastes superficies ont été déboisées pour les besoins de l'agriculture, de la construction navale et pour fournir l'énergie nécessaire à la fabrication du verre, à la métallurgie et aux salines.

Les fonctions de la forêt

Il a fallu que cette exploitation effrénée provoque des glissements de terrain, des avalanches et des inondations, et que l'homme en subisse lui-même les conséquences pour qu'il prenne conscience de la fonction protectrice de la forêt et, qu'à la fin du siècle dernier, il mette en place une législation dans ce domaine.

Aujourd'hui, on connaît les nombreuses fonctions de l'écosystème forestier: source d'énergie et producteur de bois, régulateur du climat et des ressources en eau, espace de vie et de détente. Sur le plan de l'éthique, cette reconnaissance implique que l'on concilie les intérêts économiques et le respect de la vie: plus un gouvernement protège, au titre du patrimoine naturel national, de biotopes uniques en raison de leur beauté et de la variété de leurs espèces, mieux il assume sa responsabilité morale vis-à-vis des générations futures.

Un milieu très riche...

Malheureusement, moins de 1% des forêts vierges d'Europe sont aujourd'hui intactes. Tandis que dans certains pays européens et au Japon la surface boisée s'accroît grâce aux importations à bon marché de bois et de sources d'énergie, elle se réduit d'autant sous les tropiques. Contrairement aux zones arides où le recul de la forêt est lié à la nécessité pour les populations locales de se procurer du combustible, les régions de forêt humide n'ont jamais manqué de bois de chauffage.

Non seulement les dernières zones intactes de forêt pluviale d'Amérique du Sud, d'Afrique centrale et d'Asie du Sud-Est représentent un énorme volume de bois mais elles abritent aussi une faune et une flore d'une extrême diversité. Face à la centaine d'espèces d'arbres et d'arbustes européens, on dénombre, par exemple, seulement pour

la Malaisie, plus de 700 espèces d'arbres commercialement exploitables.

Or, les forêts pluviales sont avant tout l'habitat de populations comme les Pygmées du Congo et du Cameroun, et les Penan de Bornéo. Depuis des millénaires, ces peuples vivent dans leur forêt, en harmonie avec elle. Cela fait donc très longtemps qu'ils mettent en pratique la recommandation de Rio pour une exploitation durable de ces milieux puisque,

sive des forêts. Le bilan? Des milliers de morts et des dégâts qui se chiffrent en milliards, les premières victimes étant les populations locales.

Le sable des déserts africains sur les glaciers alpins, l'expérience de Tchernobyl, le trou dans la couche d'ozone, le DDT dans le lait maternel des Inuit font prendre conscience à chacun de nous que les vents et les courants marins relient entre eux les habitants de la terre.



Forêt vierge du Sarawak

pratiquant la chasse et la cueillette, ils vivent, pour ainsi dire, de ses intérêts sans toucher à son capital – les arbres.

... mais menacé

De grandes sociétés obtiennent aujourd'hui des concessions dans des zones de forêt pluviale, sur tous les continents, et en tirent un profit commercial à court terme en livrant au consommateur des pays industrialisés ces géants de la jungle débités et transformés en manches à balai, lames de parquet, plinthes, cadres, tringles à rideaux, portes, meubles, etc.

Ainsi, les peuples de la sylvie perdent leur seul bien: leur forêt. L'exploitation industrielle des forêts vierges ne peut qu'entraîner le déclin de ces écosystèmes merveilleux et encore largement inexplorés, dont les arbres ont, pour certains, plus de mille ans.

Les inondations en Thaïlande dans les années 1980, celles des dues, l'an dernier, au débordement du Yang-Tsé-Kiang en Chine, les cyclones en Amérique centrale, les incendies de forêts allumés par l'homme au Brésil et en Indonésie, tout cela est le résultat d'une exploitation abu-

L'heure est à l'action!

Pour protéger les forêts, notre patrimoine commun, la mise en œuvre des deux principes suivants s'impose aux niveaux national et international:

- protection absolue des dernières forêts vierges intactes, ce qui signifie pas de construction de routes ni d'exploitation destinée au commerce international,
- exploitation durable, c'est-à-dire dans le respect de l'environnement, de toutes les autres forêts pour la production de bois.

L'objectif pourrait être de classer environ 20% des terres comme biotopes et forêts à protéger pour leur intérêt. Les pays industrialisés pourraient prêter main forte aux pays en développement pour assurer la sauvegarde de ce patrimoine commun.

Bruno Manser
Bruno-Manser-Fonds
Heuberg 25
CH-4051 Bâle
E-mail: info@bmf.ch
Web: <http://www.bmf.ch>

Le paysage, patrimoine naturel et culturel

Vingt-cinq ans après l'Année européenne du patrimoine architectural (1975), le Conseil de l'Europe a lancé la Campagne «L'Europe, un patrimoine commun» visant à promouvoir une idée plus moderne et plus large du patrimoine qui comprend les biens immobiliers et mobiliers, les sites, les milieux naturels, les valeurs immatérielles et le paysage. En effet, le paysage, en tant que résultat des actions de l'homme et de la nature, est particulièrement apte à représenter le message de la Campagne.

La reconnaissance de la valeur du paysage n'est pas nouvelle: plusieurs États européens ont promulgué, dès la fin du XIX^e siècle, des lois en vue de sa sauvegarde dans les régions présentant un intérêt particulier. Pourtant, ce n'est que récemment qu'une vision plus complexe du paysage, résultant de la mise en commun des recherches effectuées dans diverses disciplines, a vu le jour au niveau international. Le corollaire est que la notion de paysage englobe désormais différentes valeurs distinctes les unes des autres qui permettent aux paysages de jouer un rôle plus important dans le cadre du patrimoine commun. Le paysage a une valeur environnementale en tant qu'élément d'un écosystème; une valeur culturelle en tant que document historique d'un lieu et de ses transformations ou en tant qu'objet de connaissance, d'étude et d'inspiration littéraire ou poétique; une valeur esthétique en tant qu'expression formelle et représentative du rapport qui s'est développé au cours des siècles entre l'homme et son environnement; et une valeur sociale, représentant, de plus en plus, pour l'homme une expression de son identité.

Un contenu élargi

Cette transformation conceptuelle de la notion de paysage est le résultat d'un ensemble de processus émanant des disciplines scientifiques et des sciences humaines. L'aptitude italienne à identifier et sauvegarder des éléments de son patrimoine remonte à l'époque romaine durant laquelle un soin particulier était apporté aux objets religieux ou de culte. Ont été, par la suite, inclus dans le patrimoine à conserver les objets artistiques, puis, plus tardi-

vement, les grands vestiges archéologiques, les monuments, l'environnement qui les entourait, l'architecture mineure, les centres historiques et le paysage. Par ailleurs, cette augmentation du nombre des éléments du patrimoine et de leurs dimensions s'est accompagnée d'un élargissement du domaine d'intérêt de l'artistique au documentaire. Le paysage, qui n'est plus exclusivement perçu comme un beau panorama, a suivi cette évolution, tout comme la reconnaissance des valeurs et de la conservation de l'environnement, sous l'influence notamment des pays d'Europe du Nord où la notion de paysage est traditionnellement liée aux aspects naturels du territoire.

Une portée plus étendue

Les approches issues des disciplines historiques, des sciences de la nature et humaines tendent aujourd'hui à fusionner en matière de paysage car il n'existe pratiquement plus d'espaces vierges européens, compte tenu de l'impact – tant positif que négatif – des activités humaines sur l'environnement.

Cette approche transversale du paysage oblige à abandonner celles qui privilégient la seule sauvegarde des régions particulièrement riches de par leurs qualités naturelles, culturelles ou esthétiques au détriment de celles où, dès lors, n'importe quelles transformations sont permises. Au contraire, il faut le répéter, le concept de paysage, par la multiplicité des valeurs



G. Stampfler/Pluriel

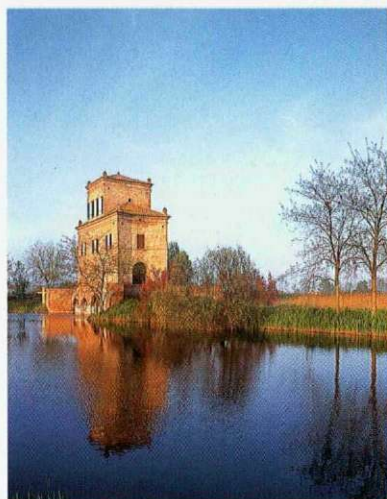
Le paysage est l'expression du rapport qui se développe entre l'homme et son environnement

qu'il englobe, doit être étendu à l'ensemble du territoire. Cependant, parce que ces valeurs varient en termes de concentration et d'intégrité, les modalités d'intervention sur le paysage doivent être diversifiées et aller de la conservation à la «requalification», en passant par la récupération et l'aménagement créateur pour la promotion d'une meilleure qualité de vie des populations.

Manuel Roberto Guido

*Ministère pour les Biens
et les Activités culturelles
Bureau central pour les biens
environnementaux et paysagers
Piazza del Popolo 18
I-00187 Roma*

*E-mail: m.guido@mbca-ucbap.interbusiness.it
Web: http://mbca-ucbap.interbusiness.it*



B&G Ferrara

Tour de l'Abbé près de Ferrare, Italie



J.-L. Klein & M.-L. Hubert

«Une mauvaise herbe
est une plante
dont on n'a pas encore
trouvé les vertus.»

Ralph Waldo Emerson
Extrait de Paroles de nature,
(Albin Michel Jeunesse, 1995)

L'humanité fait partie de la nature et la vie dépend du fonctionnement ininterrompu des systèmes naturels qui sont la source d'énergie et de matières nutritives.

La civilisation a ses racines dans la nature, qui a modelé la culture humaine et influencé toutes les œuvres artistiques et scientifiques, et c'est en vivant en harmonie avec la nature que l'homme a les meilleures possibilités de développer sa créativité, de se détendre et d'occuper ses loisirs.

Toute forme de vie est unique et mérite d'être respectée, quelle que soit son utilité pour l'homme, et, afin de reconnaître aux autres organismes vivants cette valeur intrinsèque, l'homme doit se guider sur un code moral d'action.

L'homme peut, par ses actes ou par leurs conséquences, transformer la nature et épuiser ses ressources et doit, de ce fait, pleinement reconnaître qu'il est urgent de maintenir l'équilibre et la qualité de la nature et de conserver les ressources naturelles.

Les bénéfices durables qui peuvent être obtenus de la nature sont fonction du maintien des processus écologiques et des systèmes essentiels à la subsistance, ainsi que de la diversité des formes organiques, que l'homme compromet par une exploitation excessive ou par la destruction de l'habitat naturel.

La dégradation des systèmes naturels qui résulte d'une consommation excessive et de l'abus des ressources naturelles, ainsi que de l'incapacité

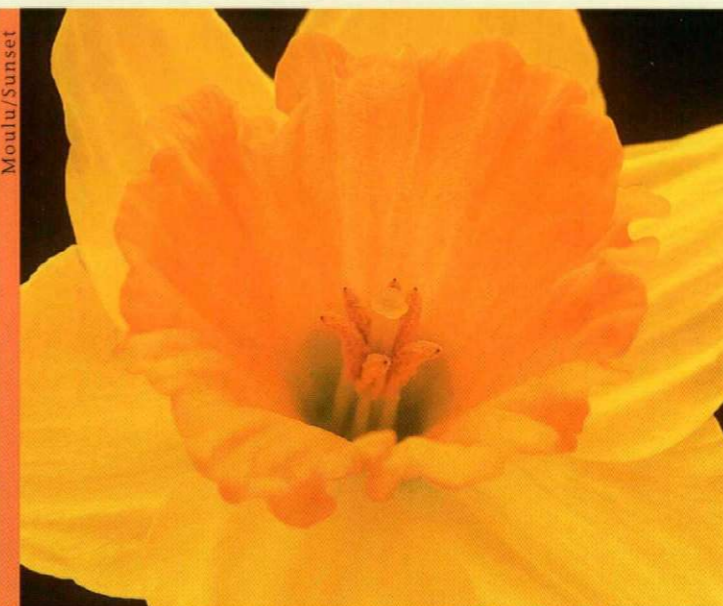
d'instaurer parmi les peuples et les États un ordre économique approprié, conduit à l'effondrement des structures économiques, sociales et politiques de la civilisation.

La course aux ressources rares est génératrice de conflits tandis que la conservation de la nature et de ses ressources va dans le sens de la justice et contribue au maintien de la paix, et elle ne sera assurée que lorsque l'humanité aura appris à vivre en paix et à renoncer à la guerre et aux armements.

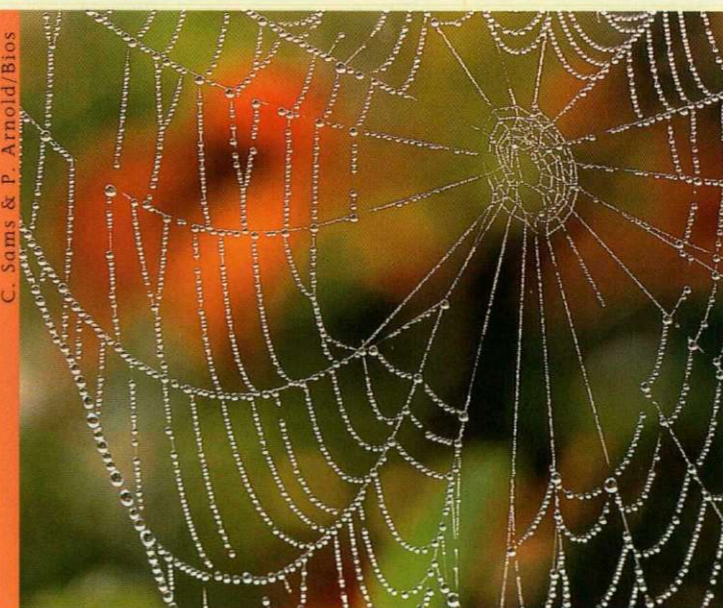
*Extrait de la Charte Mondiale de la Nature
adoptée et solennellement proclamée par l'Assemblée Générale
des Nations Unies le 28 octobre 1982*



P. Clement/Bruce Coleman Limited



Moulu/Sunset



C. Sams & P. Arnold/Bios

Vivaldi, *Les quatre saisons*
Partition reproduite avec l'aimable autorisation des éditions Schott
Musik International - Mayence/Paris

Tastu solo

L'interprétation: une discipline au service d

Par rapport aux autres stratégies de communication mises en œuvre pour faire connaître les richesses du patrimoine (pédagogiques et didactiques, campagnes de sensibilisation, interventions dans les médias, etc.), l'interprétation a la particularité de se faire sur place, autrement dit de s'adresser aux «visiteurs» au moment même où ils se trouvent dans des sites historiques ou naturels, protégés ou non. De ce fait elle permet d'aller, grâce à la visite d'un environnement naturel, rural ou culturel, vers des publics qui ne sont pas nécessairement touchés par les autres stratégies de communication. Chacun peut aujourd'hui se trouver parmi des «visiteurs», aussi bien européens que d'autres continents, sans oublier les habitants de la région elle-même.

L'interprétation du patrimoine ne se limite pas aux sites naturels protégés (parcs nationaux ou régionaux, etc.). Elle concerne également les lieux chargés d'histoire. En effet, il serait anachronique – voire absurde – de vouloir séparer le patrimoine culturel et historique du patrimoine naturel, les paysages que nous admirons aujourd'hui ayant été, en fait, modelés et transformés par des millénaires d'activité humaine. J'utilise donc ici le mot «patrimoine» au sens le plus large.

Une découverte *in situ*

L'Association espagnole d'interprétation du patrimoine définit l'interprétation comme «l'art de faire découvrir *in situ* à un public de touristes des éléments du patrimoine naturel, culturel ou historique». Cette définition n'a rien d'original mais a le mérite de mettre en exergue la cible de la stratégie: les visiteurs qui viennent découvrir des sites et des monuments pendant leurs loisirs.

Ce vaste groupe – le grand public – est très hétérogène: il s'agit de gens de tout âge, de la ville voisine ou de l'autre bout du monde, de familles, de couples et de groupes d'amis, en promenade; en somme des personnes qui n'ont pas forcément envie de s'adonner à des activités «éducatives» qui leur donneraient



Hellio-Van Ingen

L'interprétation tente de rendre attrayantes des activités qui ont un but pédagogique. Ici observatoire pour les oiseaux dans une zone humide

l'impression de retourner à l'école. Ils ne sont d'ailleurs probablement pas non plus en quête d'une quelconque interprétation. C'est bien là toute la difficulté: rendre attrayantes des activités qui ont de toute évidence un but «pédagogique».

Les supports et les messages sont les vecteurs concrets de l'interprétation du patrimoine. Les visiteurs trouvent ainsi sur les sites des itinéraires fléchés ou libres, des dépliants, des panneaux et autres installations qui leur expliquent la signification du lieu de manière intéressante, imaginative et, surtout, claire et accessible. Cependant, l'interprétation du patrimoine n'a pas qu'une fonction explicative. Elle a également son rôle à jouer pour éviter l'apparition de certains problèmes ou remédier à ceux qui existent déjà – en encourageant, par exemple, les visiteurs à ne pas dégrader le site qu'ils découvrent et à épargner par la suite les autres lieux où ils se rendront. Autrement dit, la visite d'un site peut engendrer une attitude positive qui perdurera.

Des messages bien choisis

Comment faire en sorte que l'interprétation du patrimoine soit efficace? L'efficacité est, en effet, le maître mot: il s'agit concrètement d'améliorer les conditions de

conservation du site «interprété». La réussite repose sur le message de l'interprétation que je définirais comme le traitement inventif des informations à présenter au public. C'est le langage utilisé qui permet, en partie, d'obtenir de bons résultats. Comme les publicitaires, nous cherchons le message qui convient au public que nous voulons atteindre. Il y a cependant une différence fondamentale entre l'interprétation du patrimoine et la publicité. Nous ne cherchons pas à vendre une marchandise mais simplement à faire ressortir, dans tels ou tels éléments du patrimoine naturel, une valeur cachée que seuls perçoivent généralement les spécialistes et les chercheurs. L'Europe est riche en sites et en paysages intéressants du point de vue écologique et aussi historique. Or, très souvent, le visiteur ne dispose pas des données nécessaires pour apprécier ce qu'il voit.

L'interprétation doit attirer l'attention du visiteur. Elle doit être éloquent et simple à comprendre. Elle doit être intéressante et attrayante, l'interpeller, le toucher personnellement, le captiver grâce à des mots percutants et évocateurs. Elle doit s'articuler autour d'une idée forte qui frappe les esprits et les imaginations, autour d'une formule qui résume le message comme la une d'un journal et qui peut être reprise

u patrimoine

dans les panneaux explicatifs, les dépliants et les activités d'interprétation.

Sans ces ingrédients, tous les efforts de «communication» resteront vains. Je dois dire en vérité que l'interprétation du patrimoine est une discipline sous-développée en Europe, sauf dans les régions de tradition anglo-saxonne où les connaissances théoriques et l'expérience pratique sont considérables. Dans certains pays, de nombreuses institutions font du terme «interprétation» une utilisation abusive qui ne correspond pas à l'essence de la discipline. Cette dernière doit, en effet, ne pas se limiter à une énumération de faits et de chiffres mais révéler le sens et la portée de site et stimuler la curiosité au lieu de se contenter de la satisfaire. Bien souvent, l'«information écologique» n'a pas grand-chose à voir avec l'interprétation. Espérons que la création imminente du Réseau européen d'interprétation du patrimoine favorisera le développement de cette discipline dans notre région.

Un outil de gestion efficace

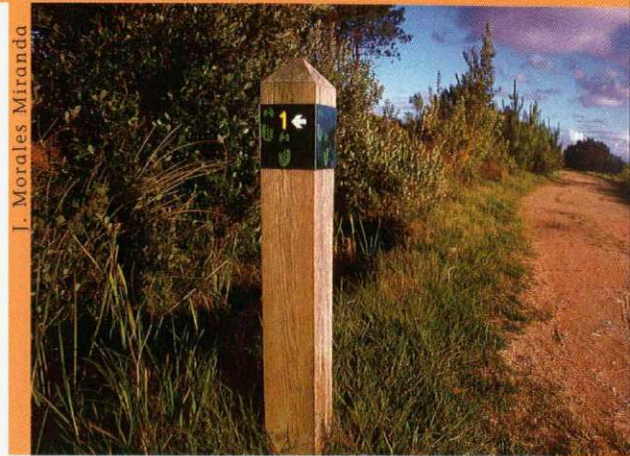
J'aimerais souligner, pour conclure, que l'interprétation du patrimoine naturel est un outil de gestion. Un bon programme d'interprétation crée des synergies qui ont des répercussions positives dans tous les secteurs de la gestion – l'administration et les finances, l'entretien et la

sécurité, les relations publiques, l'image de l'institution. Au diapason de son public, elle encourage les visiteurs à avoir un comportement responsable sur le site et les aide à comprendre la nécessité de la protection. Un certain nombre de dispositifs – des itinéraires bien conçus, des centres et des panneaux d'interprétation placés stratégiquement – permettent d'utiliser l'espace de manière optimale et d'éloigner les visiteurs des zones fragiles pour les diriger vers celles qui résistent mieux à la présence des foules.

Enfin, que nous le voulions ou non, l'interprétation restera toujours la «carte de visite» de l'institution qui la propose. Si elle est de qualité médiocre (voire absente), l'image de l'institution en sera forcément écornée. Si, au contraire, elle est bien faite, elle générera un regain de notoriété et de prestige. Il ne s'agit pas ici de faire de la propagande mais de soutenir les institutions et de les aider à mieux remplir leur mission de gardiennes de notre patrimoine, ce qui, on le sait, n'est pas une mince tâche.

Jorge Morales Miranda

*Consultant en interprétation du patrimoine et en formation
Président de l'Association espagnole d'interprétation du patrimoine
c/Fray Junipero Serra, BQ 2, 1º Izq.
E-11207 Algésiras
E-mail: jfmoral@arrakis.es*



J. Morales Miranda

Création d'un réseau d'interprétation

Le Conseil de l'Europe crée un réseau de centres d'interprétation du patrimoine naturel. L'objectif d'un tel réseau est de promouvoir l'éducation et la communication en tant qu'outils au service des politiques de conservation du patrimoine naturel européen et de créer une véritable plate-forme de communication entre tous ses membres afin:

- d'assurer un contact entre professionnels travaillant dans des structures différentes mais avec des objectifs communs;
- de développer un système de formation continue des personnes responsables des programmes au sein de ces centres et de favoriser les échanges de matériel et d'expériences;
- de provoquer la mise en place d'initiatives régionales ou internationales et, notamment, de coopération Est-Ouest;
- de promouvoir les intérêts et les avis des experts membres du réseau lors de l'élaboration des politiques concernant leurs domaines.

Le lancement de ce réseau est prévu à l'automne 2000 (voir article pages 28-29).



C. Gotti/Parc national de la Vanoise

Garde moniteur encadrant une sortie scolaire dans le parc national de la Vanoise



Le rôle des jardins botaniques

Il existe dans les États membres de l'Union européenne (EU) près de 350 jardins botaniques qui reçoivent chaque année plus de 20 millions de visiteurs. Alors que beaucoup les assimilent seulement à des parcs renfermant une collection de plantes exotiques que l'on expose à des fins culturelles, ils recèlent, en fait, de précieuses collections de plantes – exotiques ou non – cultivées pour alimenter une banque de données et servir de référence, pour la recherche, la reproduction et la restauration. En outre, nombre d'entre eux possèdent des banques de germoplasmes, des herbiers, des musées ethnobotaniques et paléobotaniques. Grâce à leur personnel scientifique et qualifié, leurs activités de conservation, de recherche et d'éducation, et leurs installations, ces jardins contribuent significativement à la conservation du patrimoine végétal et paysager européen. Leurs directeurs y voient un but à long terme et la justification de leur raison d'être.

Activités scientifiques et conservatoires

De nombreux jardins botaniques européens sont d'importants centres de recherche en taxonomie, biologie et en matière d'usages traditionnels des plantes sauvages. La recherche concerne également les végétaux économiquement utiles tels que les fruits, les plantes médicinales et aromatiques, régionales et ornementales. En outre, les jardins botaniques s'impliquent de plus en plus dans la conservation de la biodiversité et sont devenus, à cet égard, des centres importants de conservation *ex situ* et *in situ*.

L'une des causes majeures de la dégradation de l'environnement européen provient de la collecte et du commerce des plantes sauvages. Les populations sauvages, plus particulièrement de plantes à usage médicinal, souffrent des cueillettes excessives. Les jardins botaniques figurent parmi les institutions chargées de ce problème. Leur travail consiste à surveiller l'impact de ce commerce et à mettre en culture des plantes fortement demandées pour préserver les populations sauvages. C'est ainsi que les jar-

dières sont devenues, de plus en plus, facilement accessibles et, donc, éminemment bien placés pour favoriser la protection du patrimoine naturel européen au travers des programmes d'éducation environnementale qu'ils dispensent.

L'objectif ultime de ces programmes est de susciter chez les visiteurs des attitudes qui les conduisent à agir en faveur de la protection et de l'entretien de l'environnement. Le grand public est encouragé à apprécier le monde naturel et la valeur réelle de la



Jardin botanique de Copenhague, Danemark

dins botaniques royaux de Kew (Angleterre) et d'Édimbourg (Écosse) mènent des recherches sur l'horticulture d'espèces menacées telles que l'*Origanum dictamnus* de Grèce.

Les banques de semences des jardins européens jouent également un rôle crucial. Le jardin botanique de Sóller (Espagne) s'est doté d'une telle banque afin de préserver la diversité des plantes indigènes des îles Baléares pour les générations présentes et futures. Sa priorité est la conservation du germoplasme des espèces sauvages menacées par le tourisme et l'expansion urbaine. Il collabore avec le Gouvernement des Baléares et d'autres institutions, comme les parcs nationaux, pour la mise en application des programmes de réintroduction, la valorisation des plantations sauvages existantes et la fourniture de semences aux autochtones.

Activités éducatives

Les directeurs des jardins botaniques jugent d'ores et déjà prioritaire de sensibiliser le grand public à la nécessité de conserver la flore sauvage. Par leur proximité urbaine, la majorité des jardins botaniques sont faci-

lément accessibles et, donc, éminemment bien placés pour favoriser la protection du patrimoine naturel européen.

Une importance non négligeable

En résumé, les jardins botaniques sont un élément important de la stratégie générale mise en place pour la protection du patrimoine naturel européen. Ils y contribuent:

- en préservant dans une large mesure la diversité génétique des plantes localement utiles et des taxa menacés;
- en participant à de vastes programmes de rétablissement de ces derniers;
- en favorisant la survie à long terme des populations végétales en milieu sauvage;
- en faisant prendre davantage conscience au grand public et aux décideurs de ce que les jardins botaniques peuvent apporter à la protection du patrimoine naturel européen.

Lucy Sutherland

Responsable de l'éducation

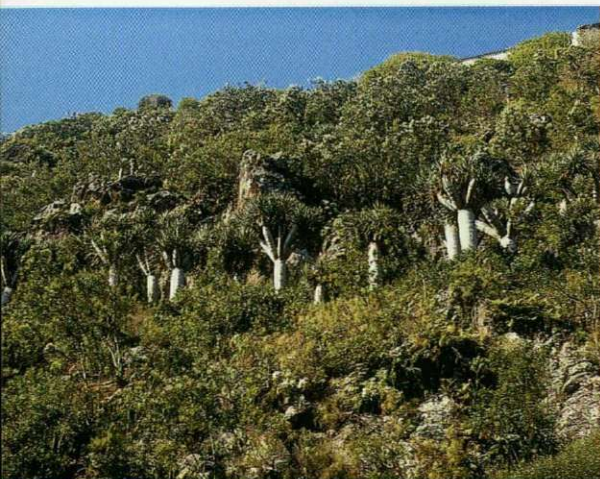
Botanic Garden Conservation International

Descanso House

199 Kew Road

GB-Richmond TW9 3BW

E-mail: lucy.sutherland@bgci.rbgekew.org.uk



Programme réussi de restauration des dernières forêts de lauriers de Grande Canarie et de réintroduction du dragonnier (*Dracaena draco*) en milieu sauvage mené par le jardin botanique Viera y Clavijo

Botanic Garden Conservation International

Le rôle et les défis des musées d'histoire naturelle

Le concept de musée date de la fin du Moyen Âge et était basé sur les collections des familles royales. Les objets rassemblés visaient essentiellement à exposer de façon ostentatoire la puissance et l'influence des monarques et n'étaient pas accessibles au public. Ils ne le seront qu'à partir du XX^e siècle, le XIX^e siècle ayant marqué un tournant dans l'histoire des musées. Aujourd'hui, les musées accueillent un nombre croissant de visiteurs et répondent à un besoin de transmission de connaissances.

Leur champ d'activité s'est élargi avec la création des musées d'histoire naturelle, des musées scientifiques, etc., suite au développement rapide des sciences naturelles et de la terre, aux nouvelles technologies, aux préoccupations environnementales et aux efforts entrepris pour offrir de nouveaux produits.

Changement de philosophie

Il n'existe plus de «visiteur type» des musées d'histoire naturelle: les visiteurs sont très disparates (classe sociale, origine, âge, niveau d'éducation et intérêt). Ceci oblige les musées à traiter chaque visiteur en «invité» en essayant au mieux de répondre à ses demandes et besoins.

L'architecture du musée doit être conçue pour accueillir à la fois le public, les collections, les laboratoires et le personnel. Les locaux pour l'accueil, l'information, les rafraîchissements et les loisirs doivent être confortables.



Musée d'histoire naturelle Goulandris d'Athènes, Grèce, fondé en 1964

M. Katsakiori



Musée d'histoire naturelle de Vienne, Autriche

G. Boutin/Sipa Image

Cependant, la grande nouveauté vient du changement de philosophie des musées d'histoire naturelle. Alors, que le musée «d'autrefois» rassemblait seulement des trésors de souvenirs (par exemple, les collections d'animaux empaillés), était le propriétaire d'espèces rares et uniques, un lieu officiel, d'autorité, repoussant les questions, l'analyse ou la critique, le musée «moderne» a conscience de l'importance de la documentation et de l'interprétation; il est ouvert aux questions et à l'écoute de son public, cultivant une expérience vivante du passé et la foi en l'avenir de la civilisation et de son environnement.

Musées interactifs

Les temps nouveaux engendrant de nouveaux marchés, de nouveaux clients et de nouveaux besoins, les objectifs doivent changer. Le musée a compris qu'il lui faut convaincre le public de son importance, le charmer

avec ses collections, ses expositions et ses manifestations, attirer les visiteurs grâce à l'image et aux services qu'il offre, préserver le message du passé parmi les préoccupations du présent, trouver de nouvelles réponses et de nouveaux produits. Pour ce faire, il a recherché l'originalité.

Les méthodes de présentation sont plus pédagogiques et font place au dialogue. Le dialogue améliore la faculté d'observation, favorise le processus d'apprentissage, enrichit le pouvoir de réflexion et l'imagination, accroît la sensibilisation de l'individu à l'environnement.

Le visiteur est amené à choisir entre les différents programmes et activités qui lui sont proposés selon ses intérêts, son éducation et le temps dont il dispose. Il a le choix entre divers moyens de communication: textes, cartes, dessins, auxiliaires audiovisuels, multimédia.

Le musée contemporain donne à ses visiteurs la chance «d'apprendre, de découvrir, de rechercher, de s'amuser, d'accroître leur sensibilité, de rafraîchir leur esprit, de parvenir à une nouvelle prise de conscience, de découvrir l'inspiration par tous les moyens possibles».

Maria Katsakiori

Responsable de l'éducation environnementale et de la sensibilisation du public
Muséum d'histoire naturelle Goulandris
Greek Biotope/Wetland Centre
14th km Thessaloniki-Mihaniona
GR-570 01 Thérmi
E-mail: mariak@ekby.gr



Couleuvre fer-à-cheval, péninsule ibérique et Ouest de l'Afrique du Nord

J.-L. Klein

Les grottes: des éléments cachés mais sple

Exemple du kars

Quatre des 582 sites actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial se trouvent en Slovaquie. Trois font partie du patrimoine culturel⁽¹⁾. Le seul site relevant du patrimoine naturel sont les grottes du karst slovaque. Ces grottes ont été inscrites en 1995 dans le cadre du projet bilatéral intitulé «Grottes du karst slovaque et du karst Aggtelek», patrimoine commun de la Slovaquie et de la Hongrie.

Des valeurs à préserver

Les karsts slovaque et Aggtelek sont constitués de plateaux calcaires typiques de la zone tempérée et comportent plusieurs types génétiques et morphologiques de grottes et de gouffres. Les deux tiers environ de la zone du karst, qui couvre une superficie totale de 600 km², se trouvent en Slovaquie et l'autre tiers en Hongrie. On a dénombré à ce jour plus de 800 grottes et gouffres comportant divers spéléothèmes de carbonate.

Vingt et une grottes parmi les plus intéressantes et les plus caractéristiques ont été sélectionnées pour l'inscription (11 en Slovaquie⁽²⁾, 9 en Hongrie⁽³⁾ et 1 transfrontalière à Domica-Baradla).

Protection nationale et internationale

Les karsts slovaque et Aggtelek sont protégés au niveau national. Aux termes de la loi n° 287/1994 du code de protection de la nature et du paysage, toutes les grottes slovaques sont protégées en tant que monuments naturels – nationaux, pour les plus importantes d'entre elles – et bénéficient des mesures de protection les plus strictes. Grâce à la création de la Zone paysagère protégée du karst slovaque et du Parc national Aggtelek, l'ensemble de la région est protégé.

Toutes les grottes ouvertes au public sont gérées par l'Administration des grottes slovaques, à Liptovsky Mikulas, tandis que la protection des autres grottes relève de l'Agence slovaque pour l'environnement. Ces deux organismes dépendent du ministère de l'Environnement.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial confirme non seulement la

valeur exceptionnelle de ces grottes mais implique également un réel engagement de la part de l'État signataire. En 1997, un programme de gestion a été mis au point et approuvé par le ministère de l'Environnement.

Mesures spécifiques de gestion

L'entretien des grottes est complexe et couvre de nombreuses activités – études, recherche, surveillance, gestion concrète, aménagement de l'entrée des grottes et de circuits souterrains pour les visiteurs. De nombreux organismes professionnels et bénévoles participent activement à la mise en œuvre des plans de gestion coordonnés par l'Administration. Les activités visant à préserver ce site inscrit sont concentrées sur quatre grottes ouvertes au public. Des opérations de sensibilisation du public à travers des expositions permanentes ou des panneaux d'information sont menées pour chacune d'elles. Pour éviter le développement de végétaux photosensibles à l'intérieur des grottes, un nouvel éclairage moins intensif a été installé. Des mesures spécifiques ont été prises dans certaines grottes afin de résoudre les problèmes principaux.

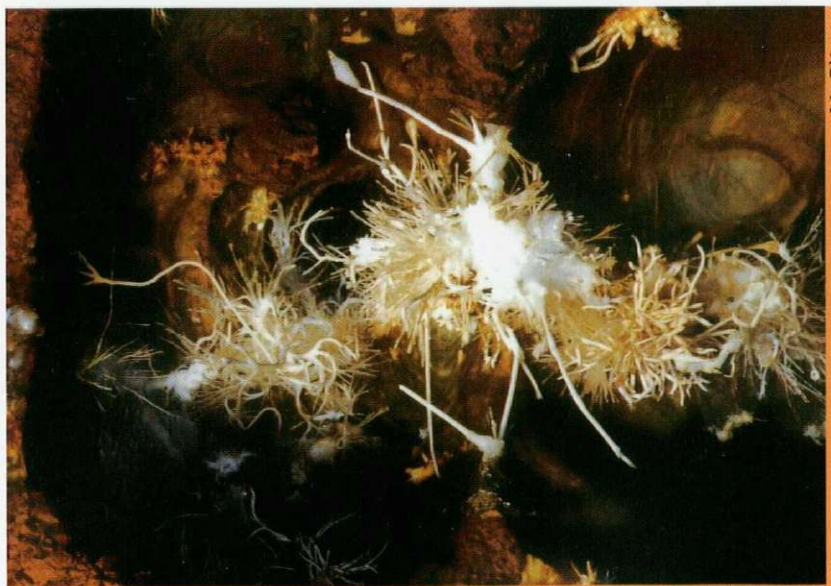
La grotte de Domica

Les inondations et la pollution de l'eau par infiltration de sédiments due aux activités agricoles sont l'un

des problèmes les plus préoccupants. Une surveillance des cours d'eau a donc été entreprise en 1997. En 1996-1997, une étude géophysique a été effectuée dans un espace souterrain inexploré situé dans la partie ouest du réseau de grottes. En 1998, des études ont porté sur la typologie génétique et morphologique des boucliers et tambours stilélites et des recherches minéralogiques ont été menées. Le résultat remarquable a été la découverte de viséite dont on a connaissance seulement dans deux autres sites au monde. En 1996, une barrière a été installée à l'entrée de la grotte de Certova diera pour empêcher les visiteurs «indésirables» de pénétrer dans ce réseau de grottes.

La grotte Gombasecka

Afin de limiter les activités agricoles dans la zone d'infiltration du plateau de Silicka, il est proposé de constituer une zone protégée car la grotte est occasionnellement inondée. En 1997, un projet technique a été réalisé pour orienter le flot. La grotte de Silicka ladnica fait également partie du réseau hydrogéologique de Silicka-Gombasek. En 1998, les parties gelée et non gelée de cette grotte ont été isolées l'une de l'autre afin de stabiliser les conditions spéléoclimatiques permettant la formation de glace. Le mur mis en place empêche également les



La grotte d'aragonite de Ochtinska est célèbre pour ses formes denses et diverses inhabituelles de dépôts d'aragonite

M. Elias

ndides t slovaque

gens de pénétrer dans le dôme archéologique.

La grotte Jasovska

Depuis quelques années, une surveillance des chauves-souris s'effectue en collaboration avec des bénévoles. Des procédures spéléothérapeutiques sont mises en œuvre depuis 1995 et la construction d'une nouvelle entrée a été achevée en 1996. En 1997, le Musée slovaque pour la protection de la nature et des grottes a mené à terme l'inventaire de documents historiques. En 1998, un couloir d'entrée a été réaménagé pour la sécurité des visiteurs. Les bénévoles de la Société de spéléologie slovaque ont compilé des documents concernant tout le réseau de grottes de Jasovska. À présent, la recherche géomorphologique porte sur la genèse de ces grottes.

La grotte d'Ochtinska

Il a paru indispensable de déterminer la capacité critique d'accueil des visiteurs de crainte que la condensation et l'augmentation du taux de CO₂

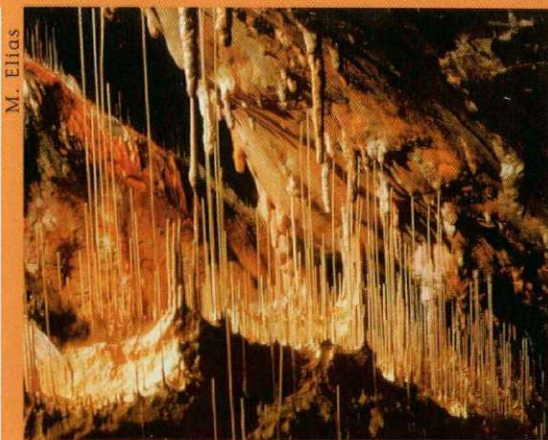
n'endommagent les dépôts d'aragonite. Cependant, une étude effectuée en 1996-1997 a montré que les visites n'affectaient pas durablement les conditions climatiques de la grotte. La température et le taux d'humidité retrouvaient leurs valeurs après le départ des visiteurs et aucune condensation d'eau sur les dépôts d'aragonite n'a été observée.

Coopération bilatérale positive

Les karsts slovaque et Aggtelek ne sont qu'un début d'exemple du programme commun hongro-slovaque de gestion du patrimoine naturel. L'objectif principal est de maintenir la protection de la nature à l'ordre du jour du débat politique, de promouvoir la coopération et d'assurer des ressources suffisantes à la recherche, à la surveillance et à la gestion.

Pavel Bella

Administration des grottes slovaques
Hodzova 11
SK-031 01 Liptovsky Mikulas
E-mail: bella@ssj.sk



Stalactites en forme de chaume de la grotte de Gombasecka

Jana Zacharová

Division de la Protection de la nature
et des paysages
Ministère de l'Environnement
Námestie L. Štúra 1
SK-812 35 Bratislava 1
E-mail: jana.zacharova@flora.lifeenv.gov.sk

- (1) Vlkolinec (témoignage d'architecture populaire), le château de Spissky et la ville historique de Banska Stiavnica.
- (2) Les grottes de Silicka Iadnica-Gombaseck, Krasnohorska, Hrusovska et Skalisty potok – le gouffre de Kunia, les grottes de Drienovska, Jasovska et Snezna diera, les gouffres de Svoniva, Diviacia et Obrovska et la grotte d'aragonite de Ochtinska.
- (3) Le gouffre de Vecsem-bukk, la grotte de Vass Imre, la grotte de Météor, le gouffre de Rejteck, les grottes de Szabadsag, Kossuth et Beke, les grottes n° 1 et n° 2 de Rákoczi.

La prise en charge du patrimoine naturel Exemple en Wallonie, Belgique

Il est coutumier d'évoquer la nature en terme de patrimoine. Cependant, quelles sont les particularités du patrimoine naturel? Quelles influences vont-elles avoir sur sa prise en charge?

Les dictionnaires, aussi célèbres soient-ils, donnent rarement une définition satisfaisante du patrimoine. On y retrouve bien sûr l'idée d'une transmission, d'un legs de génération en génération, mais l'approche est souvent relativement passive.

Nous emprunterons donc la définition qu'en donne Henry Ollagnon⁽¹⁾ car elle

nous paraît satisfaire à ce que nous attendons du patrimoine naturel.

Le patrimoine est «l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par adaptation en milieu évolutif». Grosso modo, il n'y a pas de patrimoine en soi sans relation patrimoniale à un titulaire qui l'investit et qui le gère.

Quel est l'enjeu?

On le sait, un patrimoine non investi, abandonné par son titulaire, est un

patrimoine qui tombe en ruine et qui disparaît. Si cela est aisé à comprendre pour un patrimoine architectural dès l'instant où il dispose d'un titulaire qui jouit de certaines possibilités de gestion à son encounter – propriétaire ou seulement «locataire», privé ou public, individuel ou collectif –, il n'en va pas de même du patrimoine naturel.

En effet, les éléments qui le composent (oiseaux, libellules, papillons, eau qui coule dans les ruisseaux, etc.) sont souvent considérés comme des *res nullius*, c'est-à-dire comme

des éléments qui n'appartiennent en propre à personne.

Comment, dès lors, impliquer suffisamment les individus pour qu'ils prennent en charge, comme s'ils en étaient les titulaires, un tel patrimoine naturel non approprié ou une partie de celui-ci?

Tel est précisément l'enjeu des Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN) lancés dès 1996 dans les communes wallonnes. Elles sont 41 aujourd'hui (sur 262) à s'être engagées dans cette dynamique pilote.

PCDN: une approche active

Pour répondre à cet enjeu, les PCDN ont mis en place un réseau écologique communal et favorisé le partenariat d'acteurs concernés.

Pourquoi le réseau écologique? Parce qu'il a un double rôle à jouer. D'une part, sa mise en œuvre contribue sans conteste à l'amélioration de la biodiversité et des paysages. D'autre part, il doit être également considéré comme un outil susceptible de faciliter la prise en charge du patrimoine naturel par des acteurs peu enclins ou peu habitués jusque-là à s'en préoccuper.

Pourquoi un partenariat? Parce qu'à l'évidence, les modes habituels de gestion individuels ou collectifs ne sont plus à même de répondre à une stratégie moderne de conservation de la biodiversité biologique et paysagère sur l'ensemble d'un territoire.

Il convient, désormais, que le titulaire-gestionnaire du patrimoine naturel soit une «communauté de personnes physiques et/ou morales – c'est-à-dire un ensemble diversifié d'unités d'action individuelles ou collectives – qui appliquent ensemble des règles négociées de comportement vis-à-vis d'un élément, approprié ou non, dans leur gestion individuelle ou collective». Lorsqu'une situation problématique apparaît, la communauté, le partenariat d'acteurs diversifiés, doit agir «comme-un». Les différentes unités d'action se reconnaissent un



Y. Noto Campanella/Pluriel

Libellule fauve, particulièrement sensible à la pollution

intérêt commun à la qualité du milieu naturel et à la solution des problèmes qu'elle pose. Il s'agit là d'un des fondements d'une nouvelle approche intégrée de la gestion du patrimoine naturel: la gestion patrimoniale en bien commun.

En pratique, une telle approche nécessite la mise en place de partenariats bien organisés et «animés» dans lesquels chaque acteur identifie sa position et celle des autres membres du groupe (décideurs, forces vives locales, personnes qualifiées, facili-

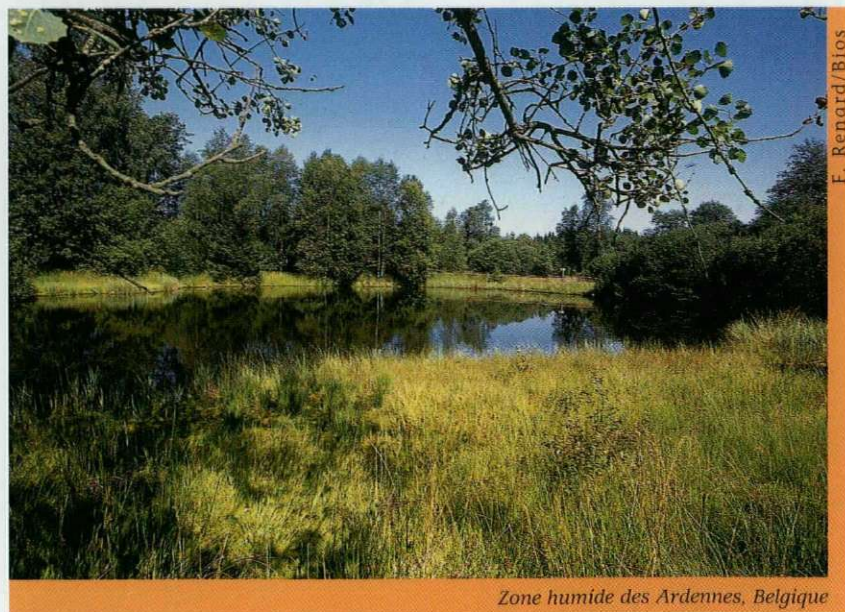
tateurs, etc.) et dans lesquels sa propre identité et ses spécificités sont renforcées.

C'est cette démarche – fondée sur les considérations qui précèdent – qui est mise à l'épreuve dans les PCDN en Région wallonne de Belgique. Elle répond à la nécessité avérée aujourd'hui d'une prise en charge du patrimoine naturel au niveau local.

Jacques Stein

Direction de la nature
Direction générale des ressources naturelles
et de l'environnement
Ministère de la Région wallonne
Avenue Prince de Liège 15
B-5100 Jambes (Namur)
E-mail: j.stein@mrw.wallonie.be

(1) Ollagnon, H., 1990. – Stratégie patrimoniale pour la gestion des ressources et des milieux naturels, Actes du Colloque «Gérer la Nature?», Trav. Cons. De la Nat., 15/1:195-222



F. Renard/Bios

Zone humide des Ardennes, Belgique

La Liste du patrimoine mondial de l'Unesco

Inscription du lac Baïkal

Pour les Russes et pour le reste du monde, le lac Baïkal est un trésor naturel. Situé en Sibérie près de la frontière mongole, il contient 20% des réserves mondiales d'eau douce et abrite plus d'espèces endémiques végétales et animales que n'importe quel autre lac au monde. Entouré de montagnes, de forêts et de rivières sauvages, le lac est un exemple de beauté stupéfiante. Son importance internationale en tant que site naturel a été reconnue en décembre 1996, date à laquelle il a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Comparé aux autres grands lacs du monde, le lac Baïkal est d'une dimension impressionnante: 636 km de long sur 80 km de large. Ses côtes s'étendent sur quelque 2 100 km. Son volume (23 600 km³) est plus important que celui de toute autre nappe d'eau douce et il est le lac le plus profond du monde (1 637 m).

Un foisonnement de vie

L'eau du lac Baïkal, appelée «eau vivante», est célèbre pour ses qualités médicales et spirituelles. Il est alimenté par de nombreuses sources qui expliquent, en plus de sa profondeur, de son volume et sa situation géographique, sa capacité d'auto-régénération et la vie aquatique qu'il renferme.

Les eaux du lac sont riches en espèces sauvages, de même que ses alentours. Parmi les animaux vivant dans la taïga environnante, on peut citer l'ours brun, la zibeline, le chevreuil de Manchourie et l'élan; on y trouve, en outre, le seul phoque d'eau douce du monde: le phoque de Sibérie.

Une culture ancienne

Les différentes ethnies du lac Baïkal sont très anciennes. Les Bouriates et les Evenks sont les témoins vivants du passé de la région. Les Evenks, le peuple le plus ancien de cette zone, vivent dans des vallées dispersées autour du lac. Les Bouriates, peuple mongol installé dans la région bien avant que Genghis Khan ne traverse l'Asie au XIII^e siècle, sont maintenant intégrés dans la société russe. Depuis 1923, ils occupent leur propre république autonome sur les rives orientale et septentrionale du lac, la République autonome de Bouriatie. Ils ont conservé leur identité culturelle: le lac est un site sacré qui a donné naissance à de nombreuses légendes régionales.

Des menaces écologiques

L'industrialisation de la seconde moitié du XX^e siècle a marqué le paysage et les eaux du lac. Seize villes voisines et une cinquan-



M. Bonneville/Sipa Image

365 rivières se jettent dans le lac Baïkal

taine d'entreprises industrielles ont augmenté le niveau de sa pollution. La construction du barrage d'Irkoutsk a entraîné une montée des eaux, avec comme conséquences une diminution de la faune piscicole et le ravinement important des côtes des îles septentrionales. Quoique officiellement interdit, le braconnage autour du lac est de plus en plus inquiétant. En outre, l'exploitation forestière, qui préoccupe fortement les écologistes, s'est beaucoup développée.

Une reconnaissance internationale

Au début des années 1980, en raison de l'importance écologique du lac, le Gouvernement russe a commencé à s'interroger sur la possibilité de le faire inscrire sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. En 1996, le Comité du patrimoine mondial l'y inscrivait en tant qu'écosystème d'eau douce exceptionnel qui comprend des exemples des principaux stades du développement de la terre, des caractéristiques géologiques exceptionnelles, des exemples de processus biologiques

et écologiques en évolution, des phénomènes naturels uniques et qui constitue une région d'une exceptionnelle beauté naturelle et un habitat important pour les espèces menacées.

Depuis son inscription sur la Liste, les initiatives pour le sauvegarder se sont multipliées. Ainsi, en avril 1999, la Douma de la Fédération de Russie a adopté une loi sur le lac Baïkal définissant le cadre d'une protection accrue. En outre, des efforts de mise en œuvre de projets et de programmes de développement durable ont été entrepris dans la région, soutenus notamment par des organisations internationales.

Les préoccupations actuelles

Actuellement, le Centre pour le patrimoine mondial de l'Unesco et l'Union mondiale pour la nature (UICN) travaillent de concert avec les États Parties et des organisations autour du lac Baïkal pour en surveiller la conservation. Le Comité du patrimoine mondial a fait part de ses graves préoccupations face aux problèmes de pollution du site, indiquant qu'il était extrêmement urgent de réexaminer le cas de l'usine de cellulose de Baïkalsk, très controversée. À l'avenir, les questions liées à la préservation du site nécessiteront une collaboration permanente de la Russie et des organisations internationales pour soutenir les programmes de sauvegarde de cet écosystème unique.

Art Pedersen et Mechtild Rössler

Centre pour le patrimoine mondial de l'Unesco

7 place de Fontenoy

F-75352 Paris 07 SP

E-mail: a.pedersen@unesco.org

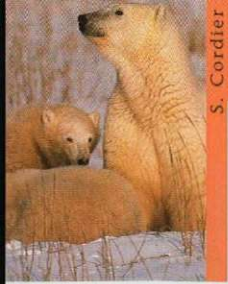
m.rossler@unesco.org

Web: <http://www.unesco.org>



J.-L. Klein & M.-L. Hubert

260 espèces d'oiseaux ont été répertoriées sur les rives sud du lac. Ici, la femelle du grand tétaras



Les interactions entre nature et culture

Les Lapons, peuple indigène du Grand Nord

La zone arctique européenne correspond à la région transfrontalière euro-arctique de Barents qui comprend les parties les plus septentrionales de la Russie, de la Finlande, de la Suède et de la Norvège. Sur ce vaste territoire, qui s'étend de la côte atlantique à l'Oural et de l'océan Arctique au sud du cercle polaire, vivent plusieurs peuples indigènes: les Lapons, les Komis et les Samoyèdes pour les plus connus. Les deux derniers vivent en Russie tandis que les Lapons se répartissent à travers ces quatre pays. La population lapone compte environ 50 000 personnes, dont 30 000 en Norvège, 15 000 en Suède, 4 000 en Finlande et 2 000 en Russie. Toutefois, les Lapons considèrent que les frontières nationales n'existent pas. En outre, ce sont les seuls habitants du Grand Nord au statut de population indigène. La culture et la langue laponnes sont identiques d'un pays à l'autre et, depuis 1986, ils ont un drapeau et un hymne communs. Ils disposent également de leurs propres moyens d'information: journaux, radio et télévision.⁽¹⁾

Symbiose homme-nature

À l'origine, les Lapons étaient un peuple de chasseurs, vivant essentiellement des produits de la pêche, de la chasse, de la pose de pièges et, en complément, de leur élevage de rennes. L'ancienne société locale – «sii'da» – se composait de familles passant ensemble une partie de l'année et se divisant en plus petits groupes pour les migrations saisonnières. Depuis le XVI^e siècle, la colonisation et les nouveaux modes de vie influencent de plus

en plus la culture lapone, ce qui s'est traduit par la formation de différents groupes culturels, localisés dans les différentes régions. Les désignations les plus courantes pour ces groupes sont: les «Lapons qui élèvent des rennes», les «Lapons de l'intérieur» et les «Lapons des côtes». Aujourd'hui, les traits de la culture lapone sont moins marqués car un nombre croissant de Lapons se tournent vers des activités non traditionnelles. Néanmoins, l'élevage de rennes demeure à la base de l'économie lapone et les Lapons sont encore fortement attachés à leur culture. Habitudes alimentaires, conditions de vie, activités économiques et de subsistance, etc.: nombreuses sont les caractéristiques par lesquelles ce peuple du Grand Nord se distingue des autres populations d'Europe.

Le principe essentiel de vie des Lapons est que l'homme et la nature sont indissociables. La religion pré-chrétienne lapone était extrêmement liée aux événements naturels.⁽²⁾ Aussi les Lapons mènent-ils une vie à la fois proche et respectueuse de la nature. Outre ce lien spirituel qui les attache à la nature, leur existence est intimement dépendante des ressources locales qui couvrent une partie importante de leurs besoins en énergie et en protéines, ainsi qu'en vitamines, en oligo-éléments et en minéraux. C'est pourquoi les ressources traditionnelles tiennent encore une place prépondérante dans leur alimentation. Bien que les baleines, les phoques et les oiseaux de mer constituent une part

Menaces sur l'environnement arctique⁽⁴⁾

Comparé à d'autres régions du monde, l'Arctique est relativement propre même s'il n'est plus épargné par la pollution. Il est principalement touché par les émissions des industries locales et les polluants atmosphériques à longue distance provenant des industries situées dans d'autres régions du monde. En effet, l'Arctique, qui se trouve à la croisée de voies de transport océanique et atmosphérique, «joue le rôle» d'un récipient pour différents types de polluants. D'autres dangers le menacent également: fragmentation, dégradation ou destruction des habitats, surexploitation des ressources biologiques, activités touristiques dans des zones sensibles, introduction d'espèces non indigènes et de maladies.

Le premier rapport d'évaluation de l'AMAP⁽⁵⁾ (Oslo, 1997) indique que les peuples indigènes du Grand Nord sont parmi les plus exposés du monde aux polluants qui s'accumulent dans la chair des animaux qui font traditionnellement partie de leurs ressources alimentaires. Alors que les Lapons et les Samoyèdes sont principalement exposés à la radioactivité du fait de leur consommation de viande de renne, les Inuit du Groenland, du Canada et de l'Alaska, qui vivent, quant à eux, des ressources de la mer, sont essentiellement touchés par les polluants organiques persistants (POPs) et le mercure.

Principaux dangers

Il est généralement admis que les POPs (DDT, PCBs, chlordanes, etc.) constituent la plus grave menace environnementale pour les animaux en fin de chaîne alimentaire comme l'ours blanc et le goéland bourgmestre. Parce qu'ils se dégradent très lentement, ces polluants sont particulièrement insidieux pour l'homme et la vie sauvage: ils s'accumulent dans la chair des animaux et remontent la chaîne alimentaire. L'Arctique est également exposé à l'acidification et à la radioactivité. L'acidification, qui est à l'origine du dépérissement des forêts et de l'érosion des sols, est due principalement aux émanations d'oxyde de soufre issues de la combustion des énergies fossiles et de la fonte du minerai pyriteux. La majorité du soufre contenu dans l'air de l'Arctique provient de régions industrielles situées plus au sud, en Eurasie et sur la côte est des Etats-Unis. Ces mêmes substances



Le climat arctique est extrêmement rude et se caractérise par de grandes variations de lumière et de température, des étés courts, des neiges et des glaces abondantes en hiver ainsi que de vastes zones de permafrost

GRID Arendal, Arendal, Norway/Norwegian Polar Institute

polluantes contribuent au phénomène de brume arctique qui réduit la visibilité lorsque le soleil brille enfin après le long hiver polaire. Les radiations, quant à elles, peuvent endommager les cellules vivantes. Même s'il est vrai que l'exposition de l'homme aux radionucléides a diminué suite aux arrêts des essais nucléaires atmosphériques, elle reste néanmoins plus élevée dans l'Arctique que dans les zones tempérées. Les autres sources de radioactivité sont, principalement, les émissions quotidiennes des usines de retraitement des combustibles nucléaires en Europe, l'accident de Tchernobyl, l'immersion et le stockage locaux de déchets nucléaires et l'évacuation des combustibles nucléaires utilisés. Les habitants de l'Arctique sont également exposés à des quantités importantes de métaux lourds d'origine naturelle et anthropique, dont le mercure, le cadmium et le plomb. La pollution par les hydrocarbures atteint, dans la région, un niveau élevé en raison des importantes activités de prospection et d'extraction de pétrole et de gaz naturel. Enfin, l'intensité du rayonnement ultraviolet est en augmentation du fait des changements climatiques et du trou dans la couche d'ozone; dans l'Arctique, ce phénomène a tendance à s'aggraver en raison de la réverbération des rayons ultraviolets sur la neige.

Effets sur la santé

Le cerveau en cours de formation est particulièrement sensible aux polluants et l'impact que ceux-ci peuvent avoir sur le développement du fœtus est une question capitale de santé publique. Le méthylmercure et plusieurs POPs arrivent à traverser la barrière du placenta. Or, la teneur en PCB et en mercure du sang maternel approche, voire dépasse les valeurs susceptibles de nuire au développement des enfants. Les inquiétudes portent également sur le développement de l'enfant mais aussi sur les capacités reproductrices et la résistance immunitaire de l'adulte pour un certain nombre de POPs. L'avenir des peuples du Grand Nord dépend de notre aptitude à prévenir la dégradation de l'environnement arctique.

Des défis à relever

La présence de polluants dans le cordon ombilical reliant le fœtus à sa mère, dans le lait maternel, dans la nourriture, l'air et l'eau, représente un défi à la fois politique, social et sanitaire. Dans certaines régions, la concentration de POPs, méthylmercure et cadmium dans l'alimentation de tous les jours est, aujourd'hui, suffisamment élevée pour justifier l'adoption de mesures.

Des pratiques dépassées ont encore cours dans l'Arctique européen qui n'est soumis

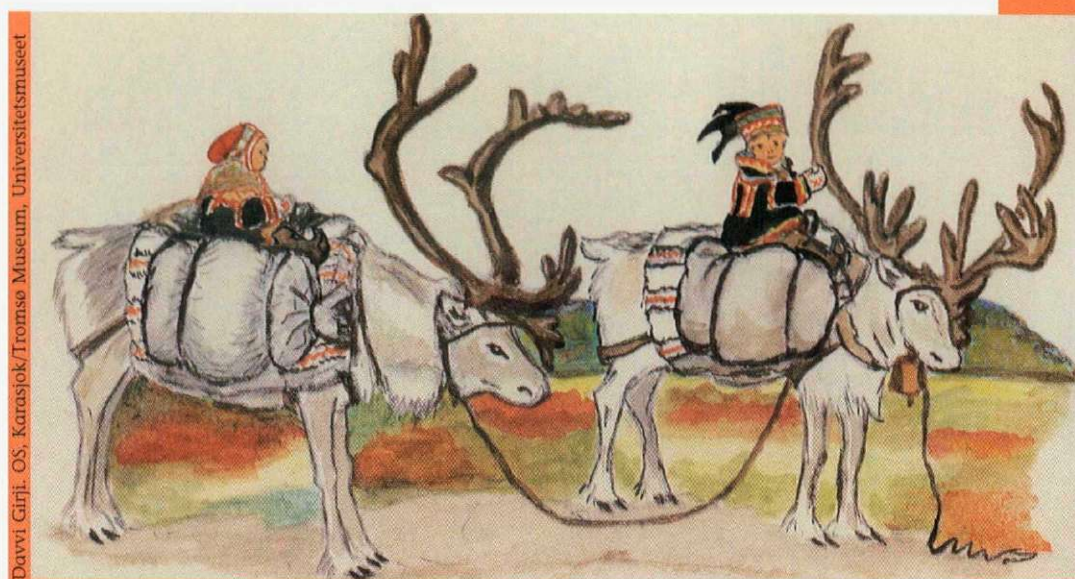


Illustration de Margarethe Wiig extraite du premier livre scolaire publié en langue lapone en 1951

qu'à un nombre très limité de dispositions législatives nationales ou internationales contraignantes en matière d'environnement. La région «est encore perçue comme «une terre aux confins de la civilisation», où il n'est pas toujours nécessaire ni possible d'appliquer à la lettre les principes de sécurité environnementale»⁽⁶⁾. Les menaces actuelles demandent la mise en place, de toute urgence, d'une législation garantissant concrètement le contrôle de ce qui se passe dans l'Arctique ainsi que la prise en compte des aspects environnementaux dans les activités économiques et industrielles. Des investissements sont nécessaires afin d'assurer notamment la sécurité des infrastructures nucléaires et des sites de stockage de déchets radioactifs. Il faut poursuivre les efforts déployés au niveau international pour réduire la production et l'utilisation de substances dangereuses, en vue de réduire le transport de polluants sur de longues distances jusqu'à l'Arctique. Il importe aussi de gérer de manière durable les ressources biologiques et des écosystèmes marins de l'Arctique et de protéger les réserves naturelles et les habitats importants de cette partie d'Europe.

Une richesse inestimable

La valeur de l'Arctique dépasse largement la région elle-même. En 1996, la partie lapone suédoise de l'Arctique était inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial en tant que patrimoine culturel et naturel mondial.⁽⁷⁾ Les Européens doivent reconnaître la valeur unique de l'Arctique européen qui figure parmi les plus grands écosystèmes quasi naturels du monde, ainsi que de sa biodiversité. Cette valeur demande à être protégée et gérée de manière durable, dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Il appartient aux Européens de prendre conscience de leur responsabilité commune

pour l'accomplissement de cette mission. L'Arctique offre également un champ de recherche qui peut conduire à de nouvelles connaissances et nous permettre de mieux comprendre le monde qui nous entoure. En tant qu'élément du patrimoine de l'humanité, c'est un legs d'une valeur inestimable. Protéger l'Arctique, c'est nous protéger nous-mêmes.

Marie-Françoise Glatz
Anne Menthon

Centre Naturopa

Conseil de l'Europe

E-mail: marie-francoise.glatz@coe.int

Cet article a été écrit à l'issue du Séminaire «Les problèmes environnementaux de l'Arctique», organisé les 30 et 31 août 1999 à Tromsø (Norvège) à l'occasion d'une réunion de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Avec nos remerciements à Lars-Otto Reiersen, Secrétaire exécutif de l'AMAP, et Einar Niemi, Professeur à l'université de Tromsø, pour leur précieuse collaboration, ainsi qu'aux autorités norvégiennes.

- (1) Niemi, E., 1999. *Indigenous peoples of the North*, Séminaire «Les problèmes environnementaux de l'Arctique», Tromsø; site web: www.sametinget.se
- (2) Données extraites de la brochure *L'exposition: «La culture lapone»*, musée de Tromsø
- (3) *Northern-Norway: A Way of Life*, Université de Tromsø, musée de Tromsø, 1997
- (4) Données extraites de *Arctic Pollution Issues: A State of the Arctic Environment Report*, AMAP, 1997
- (5) Le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (Arctic Monitoring and Assessment Programme) a été mis en place en 1991 dans le cadre de la Stratégie pour la protection de l'environnement arctique (Arctic Environmental Protection Strategy [AEPS]).
- (6) *The State of the European Arctic Environment*, EEA Environmental Monograph n° 3, 1996
- (7) Site web: http://www.wcmc.org.uk/protected_areas/data/wh/lappon.htm



L'Europe, un patrimoine commun

Lors du second Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement en octobre 1997, le Conseil de l'Europe a décidé d'organiser une Campagne de sensibilisation sur le patrimoine culturel et naturel de l'Europe.

Cette Campagne, intitulée «l'Europe, un patrimoine commun», a été officiellement lancée en septembre 1999 en Roumanie, à Bucarest et à Sibiu, et va se dérouler sur toute une année. Les objectifs de cette Campagne sont de:

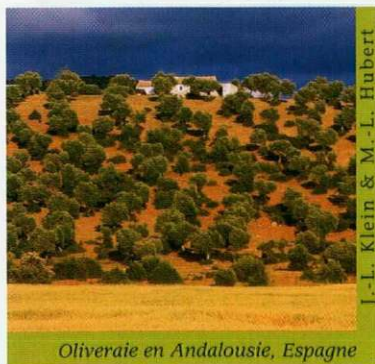
- sensibiliser le grand public à la conservation, à la gestion et à l'aménagement du patrimoine culturel et naturel;
- mettre en évidence la dimension humaine et la fonction de cohésion sociale du patrimoine culturel et naturel;
- stimuler le sentiment d'appartenance commune des Européens par la mise en évidence d'un style de vie européen;
- souligner que la conscience d'un patrimoine culturel et naturel commun est appelé à jouer un rôle dans la construction d'un vaste espace de sécurité démocratique en Europe.

L'esprit de cette Campagne est de promouvoir une définition extensive du patrimoine. Les domaines visés concernent donc à la fois le patrimoine culturel et naturel: l'environnement bâti, les objets d'art, les ressources naturelles, les sites (naturels, historiques, archéologiques, etc.), les paysages, ainsi que le patrimoine immatériel.

Le Centre Naturopa contribue à la Campagne en prenant en charge les projets suivants liés au patrimoine naturel.

Prix du Paysage du Conseil de l'Europe

Le paysage – qui représente un aspect essentiel du cadre de vie des populations et qui concourt à l'élaboration des cultures locales et régionales – est une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe. Il a donc été reconnu comme un des axes majeurs de la Campagne.



Oliveraie en Andalousie, Espagne

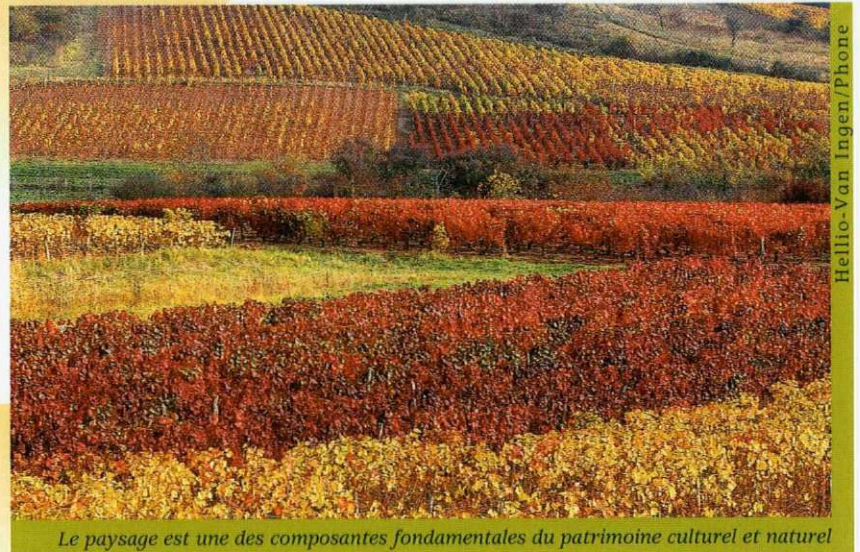
J.-L. Klein & M.-L. Hubert

Or, les autorités locales et régionales et les ONG (organisations non gouvernementales), de par leur proximité aux populations, sont très souvent responsables de la protection, de la gestion et de l'aménagement des paysages en Europe. Il est par conséquent très important de reconnaître leur rôle ainsi que les efforts qu'elles accomplissent pour améliorer le cadre de vie des populations en ce domaine.

lisation – en matière de qualité du paysage, entreprises dans l'une des trois catégories suivantes:

- sensibilisation, éducation et participation du public,
- activités scientifiques et techniques,
- protection, gestion et aménagement.

La date limite d'envoi des initiatives primées au niveau national a été fixée au 31 mai 2000.



Hellio-Van Ingen/Phone

Le paysage est une des composantes fondamentales du patrimoine culturel et naturel

C'est pourquoi, à l'initiative de son Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux, le Conseil de l'Europe a proposé de lancer le Prix du Paysage du Conseil de l'Europe. Ce Prix récompense les autorités locales et régionales ainsi que les ONG qui ont pris des initiatives concrètes et ponctuelles en matière de qualité du paysage.

Toutes les autorités locales et régionales et les ONG des États membres du Conseil de l'Europe sont invitées à participer à ce Prix. Dans un premier temps, une sélection se fera au niveau national pour récompenser d'une part une ONG et d'autre part une autorité locale ou régionale. Dans un second temps, les autorités nationales compétentes transmettront les meilleures initiatives au Secrétariat du Conseil de l'Europe pour qu'elles puissent concourir au Prix du Paysage du Conseil de l'Europe.

L'objectif du Prix est de primer des initiatives concrètes et ponctuelles – soit entièrement achevées soit suffisamment avancées dans leur réa-

Un jury international composé d'experts en matière de paysage se réunira en juin 2000. Les Prix – d'une valeur symbolique – seront remis lors de la clôture de la Campagne, à l'automne 2000.

Réseau paneuropéen de centres d'interprétation du patrimoine naturel

Les «musées de la nature» et autres structures assimilées pris dans leur sens large (musées d'histoire naturelle et zoologiques, jardins botaniques, écomusées, centres d'accueil de sites naturels, etc.) constituent des outils précieux au service de la préservation du patrimoine naturel européen car ils remplissent des fonctions importantes de gestion et de protection, de recherche, d'éducation et de sensibilisation du public. Malheureusement, l'ensemble de ces structures ne dispose pas toujours d'experts dans ces trois domaines et la réalité est souvent le manque de ressources et d'expérience.

E L'EUROPE - INFOS

L'interprétation du patrimoine naturel est une forme de communication dont les objectifs sont d'aider à comprendre le fonctionnement et à apprécier la valeur des éléments de notre environnement naturel. Il s'agit d'une activité spécialisée qui demande des compétences particulières, car – pour être à même de communiquer efficacement avec les gens pendant leurs loisirs – les interprètes doivent posséder des connaissances en sciences environnementales et pouvoir promouvoir les valeurs de conservation avec imagination, à l'aide d'outils empruntés aux domaines de l'éducation conventionnelle, des loisirs, des relations publiques, du marketing et des médias.

Les objectifs d'un tel réseau sont de:

- promouvoir la conservation de la biodiversité;
- soutenir le travail de conservation, de recherche et de sensibilisation des institutions membres de ce réseau;
- promouvoir l'éducation et la communication comme outils au service des politiques de conservation du patrimoine naturel européen;
- utiliser au mieux le potentiel de ces lieux d'accueil privilégiés pour sensibiliser le public à l'intérêt de son patrimoine naturel et à la nécessité de le protéger;
- et, enfin, créer une véritable plate-forme de communication entre tous les membres.

Cette plate-forme permettra d'assurer un contact entre professionnels travaillant dans des structures différentes mais avec des objectifs communs; de développer un système de formation continue des personnes responsables des programmes au sein de ces centres et de favoriser les échanges de matériel et d'expériences; de provoquer la mise en place d'initiatives régionales ou internationales et, notamment, de coopération Est-Ouest; et de promouvoir les intérêts et les avis des experts

membres du réseau lors de l'élaboration des politiques concernant leurs domaines.

Ce réseau sera mis en œuvre en plusieurs temps:

- dans un premier temps, une évaluation de la situation actuelle dans les différents pays européens devra être conduite afin d'établir un inventaire de l'existant: principaux «musées de la nature», programmes régionaux, nationaux et internationaux, réseaux d'experts en communication et éducation environnementales, etc.;
- dans un deuxième temps, une vaste consultation sera menée auprès des institutions, réseaux et initiatives inventoriés afin de convenir des objectifs, des partenaires, des ressources et du programme de mise en œuvre du réseau;
- dans un troisième temps, la phase opérationnelle débutera.

Une Conférence internationale sera organisée à l'occasion du lancement de la phase opérationnelle du réseau à l'automne 2000.

Concours européen de photographies

Ce concours est ouvert à tout photographe, professionnel ou amateur. Le thème retenu pour ce concours est celui de la Campagne «l'Europe, un patrimoine commun».

Les photos pourront, par conséquent, refléter toute l'étendue de cette Campagne, par exemple, à travers le patrimoine bâti; les paysages ruraux, agricoles, côtiers, de montagne; les jardins des universités, des monastères, des châteaux; les collections des musées botaniques et zoologiques; les grottes; le patrimoine touristique et des voyages (grands hôtels, gares maritimes et ferroviaires, bateaux, équipements balnéaires

et thermaux); les parcs naturels régionaux, les parcs nationaux; ainsi que toute autre forme du patrimoine en Europe: patrimoine sportif, industriel, cinématographique, musical, scientifique, etc.

Les photographies – non montées et non encadrées – doivent être présentées en tirage couleur sur papier d'un format 13 x 18 cm. Chaque participant pourra présenter au maximum trois photographies. Les principaux critères de sélection sont:

- le rapport au thème,
- la recherche photographique faite à partir du thème,
- les critères photographiques: cadrage, difficulté de prises de vue, esthétique, maîtrise technique, etc.,
- l'originalité de la photo.

La participation au concours est gratuite mais les photos ne seront pas renvoyées à l'auteur. La date limite d'envoi – le cachet de la poste faisant foi – est fixée au 31 mai 2000.

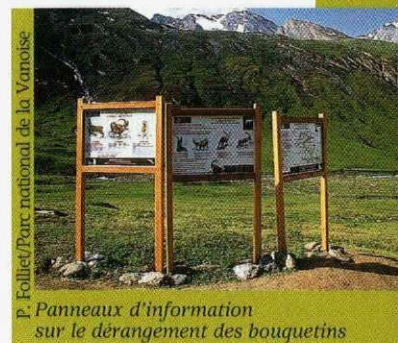
Un jury international, composé de professionnels de la photographie et de spécialistes du patrimoine, se réunira en juin 2000. Les prix sont:

- 1^{er} prix: 15 000 FF (2 286 euros)
- 2^e prix: 10 000 FF (1 524 euros)
- 3^e prix: 5 000 FF (762 euros)
- 4^e au 13^e prix: 1 000 FF (152 euros)
- 14^e au 50^e prix: un lot de 10 pellicules photos

Les auteurs des photos primées acceptent de céder gratuitement le droit de reproduction au Conseil de l'Europe et aux Comités Nationaux d'Organisation de la Campagne pour toute publication en rapport avec la Campagne. Le Conseil de l'Europe s'engage à mentionner le nom de l'auteur de la photographie de façon apparente sur tous les documents imprimés.

Pour toute information complémentaire sur ces projets, vous pouvez nous contacter:

Conseil de l'Europe
Centre Naturopa
F-67075 Strasbourg Cedex
Tel: 33 (0)3 88 41 31 97/91
Fax: 33 (0)3 88 41 27 15
E-mail: centre.naturopa@coe.int
Web: <http://www.nature.coe.int>
<http://culture.coe.fr/patrimonium>



P. Follet/Parc national de la Vanoise

Panneaux d'information sur le dérangement des bouquetins



Exposition du Centre Naturopa



Agences nationales du

Albanie

Environmental Protection and Preservation Committee
Ministry of Health and Environmental Protection
Rruga «Bajram Curri»
AL-TIRANA
Fax 355-42 652 29
E-mail: cep@cep.tirana.al

Allemagne

Mrs Helga INDEN-HEINRICH
Deutscher Naturschutzring eV
Am Michaelshof 8-10
D-53177 BONN
Fax 49-228 35 90 26
E-mail: dnr-bonn@t-online.de

Andorre

Mme Natalia ROVIRA
Ministeri de Medi Ambient
EDF del Govern
c/Prat de la Creu 62-64
AND-ANDORRA LA VELLA
Fax 376-86 98 33
E-mail:
mediambient@andorra.ad

Autriche

Mr Michael KHÜN
Verbindungsstelle
der Bundesländer beim
Amt der Niederösterreichischen
Landesregierung
Schenkenstrasse 4
A-1014 WIEN
Fax 43-1 535 60 79
E-mail:
vstwu-oe-laender@tboxa.telecom.at

Belgique

Région flamande:
De Heer Koen DE SMET
AMINAL-Afd. Natuur
Graaf de Serraris Gebouw
Emile Jacqmainlaan 156 –
Bus 8
B-1000 BRUSSEL
Fax 32-2 553 76 85

Région wallonne:
M. Jacques STEIN
Ministère de la Région Wallonne
DGRNE – Direction de la Nature
Avenue Prince de Liège 15
B-5100 JAMBES (Namur)
Fax 32-81 33 58 22
E-mail: j.stein@mnv.wallonie.be

Région bruxelloise:
Mme NAULAERS
Institut bruxellois pour
la gestion de l'environnement
Gulledelle 100
B-1200 BRUXELLES
Fax: 32-2 775 7611

Bulgarie

Mrs Elizaveta MATVEEVA
Ministry of Environment
and Water
NNPS
67 W. Gladstone Street
BG-1000 SOFIA
Fax 359-2 52 16 134
E-mail:
matveeva@moew.govrn.bg

Chypre

Mr Antonis L. ANTONIOU
Environmental Service
Ministry of Agriculture, Natural
Resources and Environment
CY-1411 NICOSIA
Fax 357-2 77 49 45

Croatie

Dr Ante KUTLE
State Directorate for the
Protection of Nature and
Environment
Ulica grada Vukovara 78
HR-10000 ZAGREB
Fax 385-1 537 203
E-mail: duzo@ring.net

Danemark

Ms Lotte BARFOD
National Forest and Nature
Agency
Ministry of the Environment
Haraldsgade 53
DK-2100 COPENHAGEN Ø
Fax 45-39 27 98 99

Espagne

Mme Carmen CASAL FORNOS
Ministerio de Medio Ambiente
Secretaria General Técnica
Centro de Documentación
ambiental
Despacho BS 09
Plaza San Juan de la Cruz s/n
E-28071 MADRID

Estonie

Mr Kalju KUKK
Ministry of the Environment
24 Toompuiestee
EE-0100 TALLINN
Fax 372-62 62 801

Fédération de Russie

Dr Nina DOBRYNINA
International Co-operation
Department
State Committee of
Environmental Protection
B. Grusinskaya str. 4/6
123812 MOSCOW
Fax 7-095 254 82 83

Finlande

Ms Eeva ISOTALO
Ministry of the Environment
P O Box 399
FIN-00121 HELSINKI
Fax 358-9 1991 9453
E-mail: eeva.isotalo@vyh.fi

France

Mme Sylvie PAU
Direction de la Nature
et des Paysages
Ministère de l'Aménagement du
territoire et de l'Environnement
20 avenue de Ségur
F-75302 PARIS 07 SP
Fax 33-1 42 19 19 92
E-mail:
sylvie.pau@environnement.gouv.fr

Grèce

Mr Donald MATTHEWS
Hellenic Society for Nature
Protection
24 Nikis Street
GR-105 57 ATHENS
Fax 30-1 32 25 285
E-mail: hspn@hol.gr

Hongrie

Mrs Louise LAKOS
Department of European
Integration and International
Relations
Ministry for Environment and
Regional Policy
P O Box 351
H-1394 BUDAPEST
Fax 36-1 201 28 46
E-mail:
alozia.horvath@ktm.x400gw.itb.hu

Irlande

Ms Anne GRADY
Education and Marketing
Officer
Dúchas The Heritage Service
Department of Arts, Heritage,
Gaeltacht and the Islands
51 St Stephen's Green
IRL-DUBLIN 2
Fax 353-1 66 16 764
E-mail: visits@indigo.ie

Islande

Mr Sigurdur Á. THRÁINSSON
Ministry for the Environment
Vonarstraeti 4
ISL-150 REYKJAVIK
Fax 354-562 42 80
E-mail:
sigurdur.thrainsson@umh.stjr.is

Italie

Dr.ssa Elena MAMMONE
Chef de Cabinet
Ministère de la Politique agricole
18 via XX Settembre
I-00187 ROME
Fax 39-06 48 84 394

Lettonie

Mr Uldis CEKULIS
Vides Filmu Studija (Wildlife and
Environmental Film Productions)
Pils iela 17
LV-1050 RIGA
Fax: 371-750 3589
E-mail: uldisc@vfs.apollo.lv

«L'ex-République yougoslave de Macédoine»

Mr Aleksandar NASTOV
Office of the National Agency
«Naturopa»
Ministry of Environment
Dresdenska Street 52
MK-91 000 SKOPJE
Fax: 389-91 366 931
E-mail: sredina@unet.com.mk

Liechtenstein

Mrs Regula IMHOF
Liechtensteinische Gesellschaft
für Umweltschutz
Im Bretscha 22
FL-9494 SCHAAN
Fax 41-75 237 40 31

Lituanie

Dr Kestutis BALEVIČIUS
Ministry of Environmental
Protection
Juozapaviciaus 9
LT-2600 VILNIUS
Fax 370-2 72 28 08

Luxembourg

M. Jean-Paul FELTGEN
Ministère de l'Environnement
18 Montée de la Pétrusse
L-2918 LUXEMBOURG
Fax 352-40 04 10
E-mail:
jean-paul.feltgen@mer.etat.lu

Malte

Mr John GRECH
Environment Protection
Department
M-FLORIANA
Fax 356-24 13 78
E-mail:
admin@environment.gov.mt

Moldova

Mr Alecu RENITSA
Ecological Movement
of Moldova
Republican Periodical
Publication «Nature»
13 S. Lazo Str.
2004 CHISINAU
Fax 373-2 23 71 57
E-mail: renitsa@eco.moldnet.md

Centre Naturopa



INFOS

L'Agence nationale en Belgique

Figurant au rang des pays qui ont fondé le Conseil de l'Europe, la Belgique compte une Agence nationale depuis la création du Centre Naturopa. Les réformes institutionnelles qu'a connues la Belgique en ont cependant modifié la structure et le mode d'organisation. En effet, jusqu'au début des années 1990 – avant le transfert aux «Régions» et «Communautés» de Belgique (Région et Communauté flamandes, Région bruxelloise, Région wallonne, Communauté Wallonie-Bruxelles, Communauté germanophone) des implications internationales dans les matières dont elles ont la gestion autonome –, l'Agence nationale était gérée au niveau national et d'aucuns se souviendront sûrement de ses responsables successifs dont Messieurs Segers et Renault.

Aujourd'hui, les trois «Régions» assurent la distribution des documents publiés par le Centre Naturopa, chacune vers leur public cible. Cependant, elles ne se limitent pas à cela. L'Agence nationale a participé directement à certains numéros de la revue Naturopa au titre de conseiller spécial ou d'auteur d'articles; elle a proposé également des auteurs pour des numéros à venir ou pour la série de brochures *Questions et réponses*. Elle a également multiplié ou incité à multiplier en Belgique les brochures *Biodiversité, Agriculture et biodiversité, Tourisme et environnement*, etc. Elle est intervenue lors des colloques organisés durant la Réunion annuelle des Agences. Enfin, le listing d'adresses des destinataires des publications du Centre Naturopa a été revu afin de mieux orienter le contenu des stratégies mises en place par le Conseil de l'Europe vers les décideurs belges.

Pour recevoir *Naturopa* ou pour obtenir tout autre renseignement sur le Centre Naturopa ou le Conseil de l'Europe, veuillez contacter l'Agence nationale de votre pays (voir liste ci-contre).

Norvège

Ms Sylvi OFSTAD SAMSTAG
Ministry of Environment
Myntgaten 2
P O Box 8013 DEP
N-0030 OSLO
Fax 47-22 24 95 60
E-mail: sylv.ofstad@md.dep.no

Pays-Bas

Drs Peter W. BOS
Ministry of Agriculture, Nature
Conservation and Fisheries
Division for International
Nature Management Affairs
P O Box 20401
NL-2500 EK's GRAVENHAGE
Fax 31-70 378 6146
E-mail: p.w.bos@n.agro.nl

Pologne

Mr Marcin HERBST
National Foundation for
Environmental Protection
ul Krzywickiego 9
PL-02 078 WARSAW
Fax 48-22 656 6542
E-mail: mherbst@okids.waw.pl

Portugal

Prof. Helena FREITAS
Liga para a Protecção
da Natureza
Estrada do Calhariz
de Benfca 187
P-1500 LISBOA
Fax 351-1 778 3208

République tchèque

Dr Bohumil KUČERA
Agency for Nature
and Landscape Conservation
4-6 Kališnická
CZ-130 23 PRAGUE 3
Fax 420-2 27 24 60
E-mail: kucera@nature.cz

Roumanie

Mrs Adriana BAZ
Directorate for Biological
Diversity Conservation and
Management of Protected Areas
Ministry of Waters, Forestry
and Environmental Protection
Bd Libertatii 12, Sector 5
RO-70542 BUCURESTI
Fax 40-1 41 00 282

Royaume-Uni

Mr John LINCOLN
English Nature
Northminster House
GB-PETERBOROUGH PE1 1UA
Fax 44-1733 455 103
E-mail:
john.lincoln@english-nature.org.uk

Saint-Marin

Mr Paolo RONDELLI
Ministry of Environment
Condada Omerelli 43
RSM-47890 SAN MARINO
Fax: 378-549 88 5265

Slovaquie

Ms Zuzana JURICKOVA
Department of Nature
and Landscape Protection
Ministry of the Environment
Nám. L. Štúra 1
SK-812 35 BRATISLAVA
Fax 421-7 5956 20 31
E-mail:
jurickova.zuzana@flora.lifeenv.
gov.sk

Slovénie

Mr Janko ŽERJAV
Ministry of Environment and
Physical Planning
Dunajska cesta 48
SI-1000 LJUBLJANA
Fax 386-61 1787 422
E-mail: janko.zerjav@gov.si

Suède

Mr Ingvar BINGMAN
Head of Information
Department
Swedish Environmental
Protection Agency
Bleholmsterassen 36
S-106 48 STOCKHOLM
Fax 46-8 698 14 85
E-mail:
ingvar.bingman@environ.se

Suisse

Mme Marie GARNIER
Pro Natura
Wartenbergstrasse 22
CH-4052 BÂLE
Fax 41-61 317 91 66
E-mail: mailbox@pronatura.ch

Turquie

Dr Osman TAŞKIN
Turkish Association for
the Conservation of Nature
and Natural Resources
Menekse sokak 29/4
TR-06440 KIZILAY-ANKARA
Fax 90-312 417 95 52
E-mail:
ttkd.der@superonline.com

Ukraine

Dr Tetiana HARDASHUK
Green Ukraine
National Ecological Centre
P O Box 89/7, 39
Predslavynska St
252150 KYIV
Fax 38-044 269 9925

CORRESPONDANTS

Belarus

Mr Vladimir F. LOGINOV
Institute for Nature Resources
Exploitation and Ecology
Staroborysovkiy trakt 10
220023 MINSK
Fax 375-172 64 24 13

États-Unis

US Fish and Wildlife Service
Department of the Interior
WASHINGTON DC 20240
Fax 1-703 358 2849

Israël

International Affairs
Ministry of the Environment
P O Box 34033
95464 JERUSALEM
Fax 972-2 653 5934

Monaco

M. Patrick VAN KLAVEREN
Conseiller technique du Ministre
Plénipotentiaire chargé
de la Coopération Internationale
pour l'Environnement
et le Développement
Villa Girasole
16 boulevard de Suisse
MC-98000 MONACO
Fax 377-93 50 95 91
E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

**Conseil de l'Europe
Centre Naturopa
F-67075 Strasbourg Cedex
Fax: 33-(0)3 88 41 27 15
E-mail: centre.naturopa@coe.int
Web: <http://www.nature.coe.int>**

Le Conseil de l'Europe fête ses 50 ans!

Créée en 1949, au lendemain de la guerre, cette organisation intergouvernementale travaille à l'édification d'une Europe unie, fondée sur la liberté, la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit.

Aujourd'hui fort de ses 41 États membres, le Conseil de l'Europe constitue une plate-forme privilégiée pour la coopération internationale dans de nombreux domaines - éducation, culture, sport, jeunesse, questions sociales et économiques, santé - dont celui de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Le Centre Naturopa, centre d'information et de documentation sur la conservation de la nature en Europe, a pour but de sensibiliser les Européens. À l'origine d'importantes campagnes d'information, il est également auteur de plusieurs publications, dont la revue Naturopa.

*Naturopa paraît trois fois par an en cinq langues:
anglais, français, allemand, italien et russe.*

*Pour vous abonner à Naturopa, veuillez contacter
l'Agence nationale de votre pays (voir adresses en pages 30-31).*

*Thème du prochain numéro
Emploi et environnement*